

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Lit-  
terature, & autres remarques curieuses.*

Janvier 1722.  
T O M E XXXVI



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
& Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXII.

*Avec Privilege de Sa Sacré Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N aura soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( franc de port ) au Sienr André Chevalier , Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ce Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement ; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage , qui a commencé en Juilliet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick ; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui , comme à la source.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , de tous Pais : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts , de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differents Journaux Litteraires , Historiques & Politiques.

## LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Lit-  
terature, & autres remarques curieuses.*

Janvier 1722.

## ARTICLE I.

*Qui contient les matieres de Litterature,  
& autres remarques curieuses.*

I. **N**OUS en sommes à la seconde De-  
cade de l'Histoire de Naples du Pere  
Giannetasio, & à la revolution cau-  
sée dans ce Royaume par les Sei-  
gneurs Normands de la Maison d'Hauteville,  
dont le Regne a duré jusqu'à celui des Maisons  
de Suabe & d'Anjou. C'est ce point d'Histoire  
aussi singulier que remarquable, qui fait la  
matiere de cet Article Litteraire. *La premiere  
partie se trouve au Journal précédent.*

*Suite de l'Histoire de Naples sous les Princes  
Normands.*

**L**orsque les Seigneurs Normands au nom-  
bre de 12. Freres de la Maison d'Hautevil-  
le fonderent leur nouvelle Monarchie en l'une

& l'autre Sicile, les meilleurs Provinces relevoient en partie de l'Empereur d'Orient, & en partie de l'Empereur d'Occident, qui se faisoient sans cesse la guerre, & ne songoient qu'à se détruire. On conservoit néanmoins dans *Naples*, & dans quelques autres Villes une espece de liberté ou de Republique sous la protection des Grecs. Divers Seigneurs Lombards se maintenoient encore dans leurs petites Souverainetés, en faisant quelque hommage à celui des deux Empereurs dont ils redoutoient le plus la Puissance.

Guaimare Prince de *Salerne*, l'un de ces Souverains, étoit en guerre avec les Sarazins, quand la premiere Troupes des Normands, qui selon l'usage du tems, alloient en Pelerinage, aborderent en sa Ville, & lui offrirent leur épée. Les charmes des Pelerins étoient alors des aventures de guerre ou d'amour; on combattit; on força les Sarazins à fuir dans leur Isle de Sicile, on vainquit de même les Grecs ennemis du Prince, mais il ne recompensa point les Normands à qui il devoit ses Victoires; c'étoit mal connoître des gens qui n'aimoient point à prêter leurs services à des ingrats; ils se rangerent du côté des Grecs, & suivirent le General Maviaces à la Conquête de Sicile. Dans cette guerre tous leurs Chefs firent des prodiges de valeur. Guillaume fils aîné de Trancrede Seigneur de Hauteville se rendit le plus celebre par ses faits d'armes. Pour marquer sa force, on le nommoit bras de fer. Cependant ils trouverent les Grecs aussi peu reconnoissans que les Princes Lombards.

Bras de fer voyant que le nombre des Normands, attirés par ses succès, croissoit tous les jours, ne songea plus qu'à combattre pour lui-même, & à se dédommager de l'ingratitude des  
Etrangers;

Etrangers; il s'empara de la Pouille, & excita ses freres à suivre son exemple. Robert surnommé Guiscard, & Roger, dit Bossa, se mirent les premiers en Campagne, & furent bientôt en core plus fameux que leur aîné; l'un se rendit maître de toute la Calabre, l'autre envahit en meme-tems une grande partie de la Sicile; leurs freres s'établirent aussi dans quelques Dominations particulieres; mais Guiscard & Bossa profiterent seuls de toutes leurs Conquêtes; le premier resta Duc de Calabre & de la Pouille, & le second fut Comte de Sicile.

On dépeint ces deux Conquerans avec des traits bien differens; la valeur de l'un avoit je ne sçai quoi de dur & de violent, il étoit emporté, fougeux, mais son impetuositè naturelle s'accordoit bien avec la ruse & le stratageme, ce qu'il n'emportoit point par la force, il le gaignoit par l'adresse, semblable à ces torrens qui trouvant un obstacle à leurs cours, rentrent sous terre, & en sortent après avec une fureur que rien n'arrête. Il se déroboit à la vûe de l'ennemi capable de lui résister, & fondant ensuite tout à coup sur lui, il triomphoit dans le lieu même dont on croyoit qu'il s'étoit éloigné; cependant la valeur avoit toujours part au succès, & quoi qu'on fit pour s'opposer à ses projets, la Victoire n'échapoit presque jamais de ses mains.

Roger Bossa n'avoit rien au contraire que de grand, de sage & de modéré dans son caractère: un triomphe trop cruel ou derobé par la ruse au courage & à la vertu, lui paroisse indigne de lui; c'étoit lui plaire que de se bien défendre, c'étoit lui donner lieu de pardonner que de l'avoir mis dans un grand peril. Nul signe de colere ne ternit jamais ses Victoires. Pour

apprendre à combattre & à vaincre , tout son Art fut d'éviter les surprises de l'ennemi , & de n'y avoir jamais recours ; de concerter le projet d'une Campagne , & de forcer la fortune , si j'ose ainsi parler , à seconder la sagesse ; de frapper sans relâche sur les ennemis dans le Combat , & de suspendre ses coups dès qu'ils étoient abatus.

Les Conquêtes rapides de ces Princes Normands étonnèrent Leon IX. , qui étoit alors sur le Siege Pontifical. Il se ligua avec l'Empereur Henri II. , & se servant de l'un & de l'autre glaive , il lança d'une main l'excommunication contre Robert Guiscard , & de l'autre il donna à son Armée le signal du Combat. Il se fit en cette Bataille de belles actions par les Italiens & les Allemans , qui pensoient que ce seroit gagner le Ciel que d'envoyer en Enfer les Normands excommuniés , mais Guiscard ne voulant pas mourir en cet état , perça à travers leurs Bataillons jusqu'à la personne du Pape , le prit , s'humilia devant son prisonnier , & ne le renvoya à Rome qu'après avoir reçu sa Benediction.

Cette reconciliation de Guiscard avec le St. Siège eut des suites également salutaires & pour lui-même , & pour les Souverains Pontifes. Ayant appris en 1060 que des Seigneurs Romains avoient chassé le Pape Nicolas II. , il marcha contre les Rebelles , rétablit le Pape sur son Trône , & en reçut à titre de Fief relevant du St. Siège , la premiere investiture de la Pouille & de la Calabre. Gregoire VII. irrité de la guerre que faisoient les Normands en 1086. à la Comtesse Mathilde , ne se souvint plus des services qu'ils avoient rendu à son Prédecesseur ; il excommunia de nouveau Guiscard , qui merita bientôt sa grace par un autre service encore plus signalé. Alors  
l'Em-

L'Empereur Henri III. faisoit la guerre au St. Siège, il fallut recourir au Duc de Calabre; il se mit à la tête de son Armée; il prit d'abord *Salerne*; dans peu *Benevent* alloit tomber sous son pouvoir, si Gregoire, qui craignoit qu'il n'étendoit trop loin ses conquêtes en Italie, ne l'eût prié d'en détourner le cours du côté de la Grece, & d'aller remettre sur le Trône Michel Diocritius, que l'usurpateur Nicephore en avoit chassé; il se soumit aux volontés du Pape, reçut de sa main l'absolution & l'Etendart de St. Pierre; on le vit presque en même-tems monter sa Flote, assiéger *Durazzo*, vaincre en deux Batailles rangées l'usurpateur & les Venitiens, revenir à *Durazzo*, prendre cette Place, conquérir encore toute la Dalmatie, & retourner en Italie, où le Pape le rapelloit à son secours. Henri III. implacable ennemi de Gregoire, s'étoit rendu Maître de Rome pendant l'absence du Prince Normand, & avoit porté dans tout le Pays d'alentour la plus grande défolation. Sortez de Rome & des Terres de l'Eglise, manda Guiscard à l'Empereur, si vous voulez sauver votre vie & votre Armée. Il part en effet, s'avance à grandes journées, entre dans Rome, où l'Empereur n'osa l'attendre, conduit lui-même en triomphe le St. Pere au Palais de Latran, & le mene à *Salerne* pour y être plus en sûreté, pendant qu'il iroit achever son expédition contre les Grecs. Il ne prétendoit rien moins que de se mettre sur la tête la Couronne Imperiale de Constantinople. Alexis Comnene General de Nicephore avoit depuis peu détrôné ce Tiran, & Guiscard se croyoit plus digne de l'Empire, que ce nouvel usurpateur.

Ils se livrerent l'un & l'autre de sanglantes  
Ba-

Batailles, où Guiscard fut toujours victorieux ; mais dans le tems qu'il alloit profiter de ses succès, il fut attaqué en 1092. d'une fièvre maligne qui l'emporta à l'âge de 60. ans. Ses deux fils aînés Bohemond & Roger se disputèrent d'abord la succession de ses Etats ; ils finirent la guerre civile par la generosité de Bohemond. Ce Prince si vanté dans les Croisades, ceda ses droits à son Cadet pour aller combattre les Infideles. Il devint Prince d'Antioche, & laissa après sa mort un fils du même nom pour Successeur dans sa Principauté.

Cependant Roger Bossa eut toujours la guerre contre les Sarazins, & avoit chaque année augmenté sa Comté de Sicile ; il ne lui restoit plus que quelques Villes à prendre pour être Maître de toute l'Isle, il les attaqua, & bientôt il n'eut plus qu'à jouir du fruit de ses victoires ; mais l'ambition l'engagea à repasser la Mer ; il déclara la guerre à son Neveu, sous prétexte que son Frere Guiscard lui avoit retenu des Villes en Calabre & dans la Pouille, qui devoient lui appartenir ; il les prit sans peine, & le siège devant *Canosa*, où il termina en 1101. le cours de ses conquêtes. Il étoit âgé de 70. ans, laissant deux fils, dont l'aîné nommé Simon, ne regna qu'une année sans se distinguer par aucune action digne de memoire.

Le Cadet appelé Roger égala dans la guerre, & surpassa même la gloire de son Pere, mais il n'en eut pas toutes les vertus. De quelque maniere qu'il étendit son Domaine, soit par la ruse à l'exemple de Guiscard son Oncle, soit par la valeur comme son Pere, il étoit également satisfait ; plus la fortune sembloit l'élever, plus il formoit de projets de grandeur ; ce fut peu  
d'être



*des Princes &c.* Janvier 1722. 9

d'être Comte de Sicile, Roger voulut encore être Roi d'Italie : Pour y parvenir il commença par la conquête de la Pouille & de la Calabre. Guillaume premier du nom petit fils de Guiscard ayant succédé à Roger son Pere dans l'un & l'autre Duché, avoit mis ses Etats sous la protection du St. Siege, & étoit parti pour Constantinople, où il devoit épouser la fille du feu Empereur Alexis. Pendant son absence Roger Comte de Sicile ne tenant compte ni de l'indignité de sa conduite, ni des menaces du St. Siège, vint brusquement de son Isle, & subjugua en moins de deux mois les deux Provinces; de sorte que Guillaume trompé par les Grecs, se trouva à son retour sans femme, sans enfans & sans Etats, & alla mourir de regret chez le Prince de Salerne.

Après sa mort, Roger en 1115. ne fit point de difficulté d'usurper sa prétendue qualité de Roi d'Italie. Les Papes Calixte & Honorius n'osèrent la lui disputer; mais Innocent II. moins timide & plus belliqueux, se mit à la tête d'une grosse Armée, le surprit sur les Terres de l'Abbaye de St. Germain, & l'obligea de se renfermer dans le petit Château de *Galazzo*. De si beaux commencements eurent pour le Pape de fâcheuses suites. Guillaume Duc de Calabre fils du Roi, vint avec des Troupes d'élite au secours de son Pere; attaqua celles du Pape, les mit en fuite, fit le Pape Prisonnier de guerre avec tous les Cardinaux de la Cour Romaine. Roger usa cependant bien de la victoire de son fils. Il conduisit le St. Pere à *Naples*, qu'il avoit depuis enlevé aux Grecs. Il l'y traita pendant deux mois avec une magnificence Royale, & le renvoya à Rome comblé d'honneurs & de graces.

Mais

Mais ce fut plutôt par politique que par respect qu'il le traita si généreusement ; car il ne tarda pas à reconnoître l'Antipape Anaclét, qui en recompense le reconnut Roi, & lui donna par une Bulle expresse le premier titre de sa Royauté.

Dans cette conjoncture Lothaire III. vint à Rome pour se faire couronner Empereur, déclara la guerre aux faux Pape & au prétendu Roi ; il fut d'abord très-heureux, il remit Innocent II. sur le Trône Pontifical, & il força Roger à fuir dans sa Comté de Sicile ; mais Roger eut bientôt réparé ses pertes. Sans se mettre en peine de son Anaclét, il reconquit tout ce qu'on lui avoit enlevé, & se fit reconnoître Roi & confirmer dans cette dignité Royale par un Pape légitime ; on ne sçait si ce fut par le Pape Lucius, ou par Calixte III. il est du moins certain qu'on ne lui disputa plus la qualité de Roi de l'une & de l'autre Sicile. Pour donner des marques que personne n'en étoit plus digne que lui, il porta ses armes jusques dans l'Afrique, & imposa aux Sarazins un tribut qu'ils payoient encore 30. ans après à ses Successeurs.

Il eut encore une occasion bien plus belle de se signaler dans la Croizade prêchée par St. Bernard, entreprise par Loüis le Jeune Roi de France, & manquée par la perfidie d'Emanuel Empereur des Grecs. Roger ne put souffrir la trahison de ce Prince parjure, il lui fit la guerre. Au premier abord de sa Flotte, il s'empara de la Ville & de l'Isle de Corfou ; Corinthe dans le Peloponèse, Thebes & Negrepoint dans la Boëtie, subirent le même sort. Il alloit mettre le siege devant Constantinople, lors qu'il aprit que les Venitiens ligués avec les Grecs, venoient le combattre. Il avance à leur rencon-

tre

tre, & ne les trouvant plus, il met tout à feu & à sang sur les Côtes d'Asie, dégage le Roi de France tombé entre les mains des Infideles, d'autres disent des Grecs, & retourne au siege qu'il avoit entrepris. En peu de jours il fut Maître de cette Capitale de l'Empire, & s'il n'eut pas la gloire de prendre l'Empereur qu'il attaqua jusques dans son Palais, il eut le plaisir d'aller au milieu de ses Jardins, d'y cueïller des fruits à sa vûë, & de ne quitter la Ville, qu'après avoir vengé par une terrible incendie la Cause de tous les Chrétiens. Comme il retournoit en Italie, il rencontra la Flotte Grecque composée de 60 Vaisseaux de guerre, il en prit 19., dissipa le reste, & arriva triomphant dans son Royaume; mais il mourut presque aussi-tôt à Salerne l'an 1134. n'étant âgé que 53. ans, & n'en ayant régné que 19.

C'étoit un Prince d'une grande taille, extrêmement gros, également agile & robuste; sa physionomie avoit quelque chose du Lion, son regard & sa voix étoient terribles; en public il paroïssoit le Prince du monde le plus severe; dans le particulier on ne peut être & plus traitable & plus gracieux; il se plaisoit avec les hommes d'esprit, & nul autre n'avoit plus d'esprit que lui; on l'accuse d'avoir trop chargé le peuple, mais il en trouva toujours des prétextes honorables ou spécieux. Dans la colere qui le saisissoit quelque fois, il étoit capable de porter les plus rudes coups; mais dans sa conduite ordinaire il étoit toujours prêt de repandre les plus grands bienfaits. Il aimoit à entendre les avis des plus sages, & les suivoit sans peine; du reste si l'on en croit Colluccio, il fut infatigable, juste, droit, ennemi de la fraude,

fraude, religieux, zélé contre les Infideles, superbe en toutes sortes de Bâtimens profanes & sacrés, & peut-être le plus grand Roi, comme il fut le premier des Rois de Naples. Le Pere Giannetasio convient de la plûpart de ses qualités, mais il prétend que ce Prince ternit sa valeur par d'indigne artifices, sa sagesse par une ambition démesurée, & toute sa gloire par une affreuse incontinence, qui, suivant cet Auteur lui causa la mort.

Guillaume son fils aîné lui succéda, & fut à peine couronné qu'il passa en Afrique, mit Tunis au pillage, eut l'avantage à son retour de battre la Flotte des Venitiens & des Grecs, & de prendre plus de 150. de leurs Vaisseaux. Après ces premiers succès, il revint en Italie, où il enleva Benevent, & presque toutes les Places qui appartenoient au St. Siege. Les foudres d'Adrien alors Pape, tomberent sur la tête du Conquerant, qui s'en étonna moins que de la revolte de plusieurs Normands, qui l'accuserent de tyrannie, & allerent offrir leurs biens & leurs épées au Souverain Pontife. Avec eux les deux Empereurs, Frederic premier, & Emanuel joignirent leurs Troupes à celles de l'Eglise, mais la peste qui se mit dans l'Armée de Frederic, l'obligea de retourner en Lombardie. Ce fut le salut de Guillaume, qui demandoit la paix, & à qui le Pape voulut qu'on livrât la Bataille; les Grecs accoutumés à plier devant les Normands, donnerent l'exemple de la fuite aux Italiens, & le Pape qui avoit refusé la Paix, fut heureux de l'obtenir en accordant au Vainqueur l'Investiture de son Royaume.

Guillaume conserva depuis une liaison parfaite

*des Princes &c.* Janvier 1722. 13

te avec les Souverains Pontifes, mais il ne put regagner la confiance de ses Sujets; ils se plaignoient qu'il accabloit le peuple de Tributs, & éloignoit les Grands de sa Cour, pour donner toute l'autorité à un certain Majou qu'il avoit élevé de la plus basse condition à la Dignité d'Amiral. Ce Majou avoit l'ame noire, perfide & ambitieuse. Il se faisoit valoir par l'esprit le plus délié & le plus adroit, & par une volubilité de langage la plus importante, & par cet art captieux qu'ont tous les fobes de mentir & dissimuler leurs sentimens. Avec ces talens il trahissoit son Maître, & n'aspiroit à rien moins qu'à monter sur le Trône, en rendant le Roi odieux à ses Sujets les plus fideles, & à ses propres parens. Sous divers prétexte, il l'avoit engagé à faire mourir quelques Grands, à banir du Royaume plusieurs autres, & à ne se confier qu'à lui & à l'Evêque de Palerme, qui comme lui vouloit enlever au Roi le Royaume & la vie; mais comme les traîtres ne sont pas longtems d'accord, il entrèrent dans de si grandes jalousies, qu'ils voulurent se defaire l'un de l'autre. Majou fit donner du poison à ce Prélat, qui s'en étant apperçu, rejetta le poison, & pour s'en venger le fit assassiner au sortir d'une visite qu'il en avoit reçuë.

On crut qu'après la mort de ce Scelerat, le Roi, a qui l'on fit connoître la conspiration tramée contre sa personne, rappelleroit les Grands, & leur rendroit sa confiance. Le plus distingué d'entre eux étoit Mathieu Bommel, qui revenu secrettement à Palerme par le conseil de l'Evêque, avoit tué de sa main le perfide Majou. Cependant le Roi ne put revoir sans chagrin ni Bommel, ni les autres Seigneurs, qu'il croyoit avoir trop offensé pour en être fidèlement servi. Ils s'aigrirent

s'aigriront des soupçons injurieux de ce Prince ; & n'espérant plus de rentrer en grace, ils prirent le parti de se donner un Roi plus favorable. On court aux armes, on force la Garde du Palais, on mene le Roi dans une obscure prison, & on proclame à sa place le jeune Roger son fils, sans aucune opposition dans l'un & l'autre Royaume.

Il y eut néanmoins bientôt une nouvelle révolution. On eut honte de voir le Roi dans les fers. Le peuple de Palerme demanda à main armée sa délivrance, quelques Seigneurs qui lui restoient attachés, se mettent à la tête des Citoyens, enfoncent les prisons, & le ramencent au Palais. Pendant le tumulte, le jeune Roger pour voir ce qui se passe, se presente à la fenêtre, & une fleche décochée lui perça l'œil presque au moment que son Pere renroit dans la Chambre ; il s'avance en cet état au devant du Roi, qui, poussé d'un premier mouvement de colere, labat à terre d'un coup de pied, & le voit deux jours après expirer devant ses yeux. Depuis ce moment Guillaume n'eut plus aucun jour tranquile ; il ne pensoit qu'à la perte de son fils ; toujours en garde contre lui-même, il cherchoit moins à regner qu'à mourir.

Il ne laissa pas néanmoins de pourvoir à la paix du Royaume continuellement troubié par les Grands, qui ne pouvoient se rassurer contre sa vengeance. Il les défit ; il les chassa des Places dont ils s'étoient emparés ; il diminua les tributs, il se fit enfin une étude d'adoucir ses amertumes par le contentement de ses Sujets. Mais quoi qu'il put faire désormais, quoi qu'il eut l'air le plus grand, la bravoure la plus heroïque, la gloire des plus belles actions, ce ne fut presque tout le reste de sa vie que guerres civiles, & à l'âge de quarante-six ans, dont il en

*des Princes &c.* Janvier 1722: 15  
avoit régné 25, il mourut en 1159. avec le  
surnom de Guillaume le Mauvais. Tant il est  
vrai que la malignité oublie tout le bien dès  
qu'elle trouve dans un Prince quelque défaut pré-  
judiciable à ses Sujets.

Guillaume son second fils lui succéda à l'âge  
de 12. ans : jamais Prince dans les commence-  
mens ne parut plus digne du Trône, & n'en rem-  
plit mieux dans la suite tous les devoirs. Il étoit  
bien fait de sa personne ; les graces, dit un de  
ses Historiens, étoient peintes sur son visage,  
& la majesté paroïssoit dans toutes ses manieres  
& ses actions ; il avoit trop de vertus, dit un  
Auteur, pour régner longtems sur des Sujets  
comme les siens. Il sembloit être né pour avoir  
seul toutes les qualités Royales que le Ciel par-  
tage entre les bons Rois, insensible aux charmes  
du plaisir, il ne s'occupoit que du Gouvernement  
dont il étoit chargé, & ne donnoit des exemples  
que d'une piété parfaite, d'une pureté inviolable,  
& de la plus exacte équité ; il savoit également  
se faire estimer par sa magnificence, se faire  
respecter par sa valeur, & se faire aimer par ses  
bontés pour son peuple ; jamais il ne tira d'ar-  
gent que pour le repandre ; il mettoit ses richesses  
dans le cœur de ses Sujets, & se croyoit lui-mê-  
me assez riche, si ses peuples étoient heureux ;  
tout le monde avoit accès auprès de sa Personne,  
& nul ne s'en retournoit sans être content ; il  
étoit naturellement éloquent, & parloit mieux  
qu'aucun homme de son Royaume ; il honoroit  
les Savans, donnoit sa confiance aux plus ver-  
tueux : sous son regne la violence & l'inju-  
stice étoient bannies ; la moderation, la cle-  
mence, la sagesse, regloient seules sa con-  
duite ; il n'entreprit rien sans conseil, disent en-  
core

core les Ecrivains de sa vie, & il ne prit jamais que le parti le plus sûr & le plus glorieux. Il pardonna à tous les Rebelles fugitifs, & rendit aux exilés leurs terres, leurs biens, & leurs dignités; comme il se rendoit aimable à tout le monde, il n'y eut personne qui ne cherchât à lui plaire; il soutenoit les Ecclésiastiques, reveroit les Prélats, & se faisoit honneur de maintenir les pratiques de la Religion, & l'intégrité de la Foi dans ses Etats; quoi qu'il n'en fut pas requis, il parut toujours prêt à défendre l'Eglise quand elle fut persecutée.

Ce fut particulièrement dans les dissensions entre l'Empereur Frederic & le Pape Alexandre II. que parut son zele pour l'Eglise Romaine. Frederic assiégeoit Rome. Guillaume secourut le Pape & de Troupes & d'argent : il le fit amener en sûreté à *Benevent*, & le combla d'honneurs & de biens jusqu'à ce qu'il lui eut procuré la paix. Il marqua sa generosité dans deux occasions qui ne lui firent pas moins d'honneur. Le perfide Andronic étant Tuteur de Manuel second, Empereur de Constantinople, avoit enlevé la Couronne à son pupille. Au premier avis que Guillaume en reçut, il alla assiéger la Ville Capitale de l'usurpateur, & le rendit par là si odieux, qu'il fut déchiré par ses propres Sujets.

Dans la Croisade qu'avoient entrepris l'Empereur Frederic, Philippe-Auguste Roi de France, & Richard Cœur de Lion Roi d'Angleterre, il purgea les Mers de Pirates, & tins les passages toujours libres aux Croisez; il avoit auparavant ramené de la Terre Sainte les Chrétiens que l'indomptable Saladin avoit chassés de *Jerusalem*, mais il fut enlevé en 1185. au milieu de sa carriere, n'ayant vécu que 37. ans, & regné 26.



*des Princes Ec.* Janvier 1722. 17

on l'inhuma dans la Ville de *Palerme*, & sur son Tombeau on lit l'Épitaphe le plus court & le plus glorieux à un Roi. *Cy git le bon Roi Guillaume.*

Le Pape Clement II. prétendit après la mort de Guillaume mort sans enfans, que les deux Royaumes étans Fiefs de l'Eglise, devoient revenir au Saint Siege ; il leva pour s'en emparer une belle Armée, & la fit passer en Pouille & en Calabre ; mais les Seigneurs beaucoup plus zelez pour les Princes de la Maison de leurs Rois, s'opposerent à ses desseins ; ils mirent sur le Trône Tancrede, que Guillaume y avoit destiné en qualité de Prince de son Sang.

En effet Tancrede étoit fils de l'un des trois Rogers qui avoient regné en Sicile, l'Histoire ne distingue point duquel il étoit issu ; on remarque seulement qu'il étoit Frere de Constance Abbessse de *Palerme* dans le Monastere de Ste. Marie, mais qu'il étoit né d'une Mere que Roger ne reconnut qu'en mourant pour son Epouse ; au lieu que Constance étoit sortie d'un legitime mariage. Quoi qu'il en soit le nouveau Roi associa Roger IV. son fils aîné à la Royauté, & l'une & l'autre la soutinrent en 1190. avec tant de valeur, que Clement III. qui la leur disputoit, après avoir causé bien du ravage, & fait répandre beaucoup de sang, fut obligé d'abandonner son entreprise.

L'Empereur Henri IV. fut plus heureux dans la guerre, qu'à la sollicitation du Pape il leur déclara l'année suivante. Il étoit venu à Rome pour recevoir du St. Pere la Couronne Imperiale. Clement la lui avoit promise, à condition qu'il restitueroit toutes les Terres que l'Empereur Frederic son Pere avoit enlevées à l'Eglise, & qu'il

feroit à ses dépens la conquête de l'une & de l'autre Sicile, dont il ne jouïroit que comme d'un Fief relevant du St. Siège, auquel il payeroit les redevances ordinaires. Afin de lui donner un prétexte plus plausible d'entreprendre cette expédition, le Pape fit enlever Constance de son Monastere, la dispensa de ses vœux, & quoi qu'elle fut âgée de 50. ans, il la fit épouser à l'Empereur, & la couronna Imperatrice avec son nouvel Epoux.

Après cette ceremonie, Henri ne tarda pas à s'avancer dans le Royaume de Naples, il y prit l'an 1192. les meilleures Places & mit le siege devant la Capitale. On s'y défendit courageusement, car on y aimoit fort le Gouvernement de Trancrede, qui suivant les traces de son Prédecesseur, ne mettoit la gloire de son Regne que dans le bonheur de son peuple; heureusement pour lui, la peste se mit dans l'Armée de l'Empereur, qui fut obligé de retirer ses Troupes, mais il les renvoya l'année suivante en plus grand nombre sous l'ordre du General Diapol qui conquit en une Campagne *Salerne* & toute la Pouille.

Les Allemans furent encore frapez de maladie & forcez de retourner en Allemagne. Dans leur absence Trancrede reprit en 1199. non seulement tout ce qu'il avoit perdu, mais il eut encore le bonheur d'enlever l'Imperatrice Constance que l'Empereur avoit laissée pour conserver ses Etats. Le Roi se trouvoit alors dans la plus glorieuse situation qu'il pût desirer; tous ses Sujets lui étoient fideles, on ne voyoit presque plus d'Allemans en Italie; il avoit fait épouser à son fils aîné Irene, fille d'Isaac Empereur de Constantinople; il se voyoit encore un autre fils nommé

finé Guillaume, aussi brave & aussi vertueux que Roger, qu'il avoit déjà couronné; mais dans le tems qu'il se flattoit le plus d'un Regne paisible, il perdit le jeune Roi, dont il fut si touché, qu'il ne pût survivre à sa douleur.

Avant de mourir il fit reconnoître Guillaume pour son Successeur, mais l'Empereur profitant de la conjoncture, revint brusquement en Italie, & força le nouveau Roi à lui ceder l'Isle entiere de Sicile, & à se contenter du Royaume de Naples. Ce ne fut pas assez, il continua de lui faire la Guerre contre la foi du Traité qu'il avoit juré; il le réduisit à se refugier dans un Château avec sa mere & ses sœurs, & ne leur assigna pour leur subsistance que le revenu du Comté de *Lecco* dans le Canton *d'Otrante*; bientôt après il s'ennua de le voir en Italie; il le fit arrêter, lui fit crever les yeux, & l'ayant mis dans un état à ne pouvoir jamais avoir d'enfans, il l'envoya avec sa famille prisonnier en Allemagne; telle fut en Europe la triste fin de la Maison des Hauteville; si feconde en grands Hommes & si renommée par la valeur & la sagesse de ses Princes, qui furent presque tous pendant leur Regne le soutien de l'Eglise & la terreur des deux Empires.

Elle n'eut pas en Orient une plus heureuse destinée. Bohemond second du nom, petit fils de Guiscard y avoit succédé à Bohemond premier son Pere, dans la Principauté d'Antioche. On comptoit que ce jeune Prince, à qui les Historiens ne reprochent aucun défaut, & à qui ils attribuent toutes les grandes qualités de son Pere & de son Ayeul, soutiendrait dans la Terre Sainte l'éclat de leur nom, mais il fut massacré par les Emissaires du Turc Rodoam Prince d'*Alep*,

lors qu'en tems de Paix il faisoit un voyage en Cilicie ; il ne laissa qu'une fille mariée à Remond Comte de Penthievre : avec elle s'éteignit toute la Race des Illustres Normands, qui de simples Gentilshommes s'étoient faits en Europe Fondateurs de deux belles Monarchies, & Souverains en Asie d'une grande Principauté.

*Le mois suivant on donnera les Regnes des Rois de la Maison de Suabe, de l'une & l'autre Maison d'Anjou.*

## E N I G M E.

**D'**Un Pere lumineux je suis la fille obscure ;  
 Incertaine dans mon allure ,  
 Je m'éleve pourtant sur la route des Cieux ;  
 Souvent aimé, par fois hay dans la nature ,  
 Mon pere réjoïit les yeux  
 Quand je les blesse moi. Dès que je me dévoye  
 De mon triste chemin ,  
 Je fait pleurer ceux qui sont dans la joye.  
 Si l'on me sent dans un festin ,  
 Je guéris de l'intemperance.  
 Un des quatre élemens ne va jamais sans moi.  
 Dans son Palais le plus grand Roi  
 Peut jusques dans sa Chambne éprouver ma puissance.

II. Le mot de celle du mois dernier est la *Vigne.*

## AVANT - PROPOS.

III. **E**N finissant l'année 1721. nous voyons finir le reste des longues & funestes querelles, qui depuis si long-tems divisoient les Princes de  
 l'Eu-

*L'Europe, & la Paix succeder par tout aux horreurs d'une Guerre cruelle & sanglante. Il est presque inouï que cette partie du monde où sont situés tant de florissans Etats, se soit jamais trouvée dans une situation en apparence plus tranquille. A quoi peut-on attribuer cet espece de miracle? Seroit-ce à l'horreur que commenceroit à concevoir les Nations de s'entre-détruire les unes les autres; L'ambition & la fureur de dominer s'éteindroit-elle chez les hommes; mais plutôt ne seroit-ce pas un épuisement general, & une lassitude reciproque qui les forceroit de poser les armes pour reprendre de nouvelles forces? Quoi qu'il en soit, la Paix cette Divinité si chérie, puis qu'elle contribuë tant au bonheur de la société, ne paroît pas encore avec les attraits qui l'accompagnent ordinairement. Une langueur mortelle semble répandue dans tous les Etats, & les fruits que l'on devoit en recueillir, ont jusqu'à present eu beaucoup plus d'amertume que de douceur. Par quelle fatalité, au sortir de tant de calamités, le bonheur des hommes se trouveroit-il traversé? Les heureux jours ne reviendront-il plus, & sommes-nous condamnés à une servitude éternelle? Mais non, Divine Paix! vous ramenez avec vous la Justice, & tout rentrera dans l'ordre naturel. Quelques justes que soient ces reflexions, abandonnons-les, puisqu'il n'est pas trop permis de les pousser. Reprenons la simplicité du stile Journaliste, & laissons à des plumes plus chagrines que la mienne, le soin de dé mêler la source de nos calamités.*

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

Retour de  
la Cour à  
Madrid.

I. **E** Espagne. Le 18. Octobre la Cour revint de *Balsain* à *l'Escurial*, où le 25. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de la Princesse Regnante, qui ce jour-là entra dans sa trente-deuxième année: & le 4. Novembre elle retourna à *Madrid*, où elle passera l'Hiver. Le Corregidor fit le même soir tirer un très-beau feu d'artifice devant le Palais Royal, & le lendemain le Prince, la Princesse Regnante & le Prince des Asturies allerent visiter l'Eglise de *Nôtre-Dame d'Athoca*. On continuë de faire de grands préparatifs pour le départ de l'Infante, & sur ce que l'on a été informé que Mademoiselle de Montpensier devoit partir de Paris le 18. de ce mois, pour se rendre en Espagne, la Cour se dispose à l'aller recevoir à *Burgos*, & y conduire l'Infante, qui de là continuera son voyage pour la France.

Publication  
du Jubilé.

II. On a publié dans toute les Eglises de *Madrid*, la Bulle du Jubilé universel ordonné par le Pape, avec un Mandement de l'Archevêque de *Toledo*, qui désigne aux hommes les Eglises où ils feront leurs dévotions, séparément des femmes qui feront les leurs dans d'autres qui leur sont marquées. Le 2. l'ouverture s'en fit par des Processions solennelles, & le 7. la Cour alla faire ses premières Stations dans les Eglises de *St. Thomas*, de *St. Isidore*, de la *Conception*, & de *St. André*.

III.

III. Mr. Aldobrandini Nonce du Pape, fit le 8. son Entrée publique à *Madrid* avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il y a long-tems que ce Ministre étoit en Espagne, sans aucun caractère public, à cause de quelques broüilleries survenuës entre cette Cour & celle de *Rome*, qui paroissent absolument terminées. Le 11. ce Prélat fit dans la Chapelle du Palais Royal la cérémonie de batiser l'Infante future Reine de France, en présence de toute la Cour, des Grands, des Ministres Etrangers, & des Compagnies Supérieures qui y furent invitées: ce fut le Prince des Asturies son frere qui lui servit de Parrain, assisté des Ducs de la Mirandole, de Medina-Celi, de Fessa, d'Albuquerque, de Veira-Guas, & d'Hyar.

IV. On a rétabli le Conseil d'Expédition pour les affaires étrangers, qui avoit été supprimé pendant le dernier Ministère, quoi qu'il fut, comme on l'a reconnu, d'une très grande utilité. Le Marquis de Grimaldo en a été fait Président, & on a pris pour le composer deux Membres du Conseil de Castille, deux de celui des Guerres, deux de celui des Indes, & autant de celui des Finances. Dom Jean-Baptiste d'Oraindin Secrétaire du Roi, en a été fait Secrétaire, & le reste des Officiers Subalternes a été tiré du Conseil des Guerres, & conserverons les mêmes appointemens & prérogatives qu'ils avoient dans ce Corps.

V. Le départ de la Cour a été publié pour le 25. & le 26. de ce mois. Ce ne sera pas à *Burgos* que l'Infante future Reine de France, sera conduite, mais à *Lerma*, Château appartenant au Duc de Linfantado, d'où elle sera envoyée sur la Frontiere avec toute sa suite, pour être échangée avec Mademoiselle de Montpensier, qui  
viendra

viendra joindre à *Lerma* le Prince, la Princesse Regnante & le Prince des Asturies. Le 18. Novembre le Duc de St. Simon Ambassadeur de France, n'étoit pas encore arrivé à *Madrid*, mais il y étoit attendu de moment à autre.

VI. On a pris le deuil pour trois semaines à la Cour, pour la mort de la Grande Duchesse de Toscane. Le Prince de St. Bueno, ci-devant Viceroi du *Pereu*, & qui arriva à *Cadix* sur la dernière Flotte revenuë de ce Pais, est arrivé à *Madrid*, où il a eu l'honneur de saluer le Prince Regnant, qui lui a fait un très-favorable accueil. On n'a pas encore été informé que les Gallions dernièrement partis de *Cadix*, soient arrivés à *Cartagene*.

VII. Le Marquis de Lede continuë de faire la reforme, qui dans peu sera achevée, & les Troupes réduites au nombre fixé par le projet qui en a été remis à ce General. On a eu aussi avis que Mr. Sommelsdik étoit arrivé le 10. du mois dernier à *Cadix*, avec six Vaisseaux de Guerre de l'Escadre Hollandoise qu'il commande, & une Fregate Françoisse revenant de l'Amerique, qu'il avoit repris sur des Corsaires d'*Alger*; sur ce que le Gouverneur a fait quelques difficultés de permettre la vente de ces prises, elles ont été conduites sous l'escorte de deux Vaisseaux de Guerre à *Gibraltar*, où elles ont été vendues. La Cour a envoyé de nouveaux ordres dans cette Ville, pour faire plomber & visiter toutes les Marchandises, sans exception, ce qui a été notifié aux Consuls des Nations qui y font leur résidence; & on continuë de prendre toutes les précautions imaginables, non seulement à *Cadix*, mais dans toute l'étenduë de la Monarchie, pour détourner la maladie contagieuse qui s'est communiquée



*des Princes &c.* Janvier 1722 25  
muniquée de la *Provence* dans le *Gouaudan* &  
une partie du *Languedoc*.

VIII. Le 3. Novembre le Vice-Amiral Som-  
melsdick fit voile de la Rade de *Cadix*, avec  
l'Escadre qui étoit sous ses ordres, & plusieurs  
Vaisseaux Marchands, pour retourner en Hol-  
lande. On continué de faire aux interessés la di-  
stribution de l'argent que la dernière Flotille a  
apporté des Indes, moyennant l'Indult ordinaire  
de cinq pour cent; mais on n'a pas encore com-  
mencé de distribuer celui qui a été apporté sur  
les Vaisseaux revenus de *Cartagene*. Ceux desti-  
nés pour *Buenos-Ayres* ne sont pas encore par-  
tis, attendant pour cela un gros Bâtiment Ham-  
bourgeois, qui doit faire ce voyage de con-  
serve avec eux.

Départ de  
Mr. Som-  
melsdick  
pour la  
Hollande.

IX. *Portugal*. Le Roi qui étoit allé à *Salva-*  
*tere* prendre le divertissement de la chasse, avec  
les Infants Dom Francisco & Dom Antonio ses  
Freres, revint le 20. Octobre à *Lisbonne*, où le  
22. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de  
Sa Majesté, qui entra ce jour-là dans sa trente-  
deuxième année. L'Ambassadeur d'Espagne a no-  
tifié à la Cour la conclusion du Mariage de l'in-  
fante avec le Roi de France, & a donné à cette  
occasion aux Ministres Etrangers & à la princi-  
pale Noblesse une Fête magnifique. On s'attend  
qu'à la première Promotion, le Pape élèvera à la  
Dignité de Cardinal, le Nonce Bichi, à la re-  
commandation de S. M., qui en a fait solliciter  
à Rome S. S. par ses Ministres & par les Cardi-  
naux d'Acunha & Pereira.

X. Le premier Novembre la Flotte pour *Fer-*  
*nambucq* mit à la voile, avec les Bâtimens des-  
tinés pour *Angola* & la *Côte-d'or*, sous le Con-  
voi d'un Vaisseaux de Guerre. Il arrive journal-  
lement

lement à *Lisbonne* des Vaisseaux Marchands de toutes les Nations, & jamais le Commerce n'a été si florissant dans ce Royaume qu'il l'est à présent. Ce que l'on doit attribuer à la profonde tranquillité dont on y jouit, & à la douceur du Gouvernement, uniquement appliqué à contribuer au bonheur & à la félicité des peuples. On ne parle plus du Mariage de l'Infante Sœur du Roi, avec le Prince de Piémont, ni du voyage que cette Princesse & l'Infant Dom François-Xavier son Frere, devoient faire en *Italie*.

### A R T I C L E III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le Pape a nommé le Cardinal Alexandre Albani à la riche Abbaye de *St. Leonard* dans la *Poïville*, vacante par la mort du Cardinal de Tournon, moyennant une pension annuelle de 2700. écus qu'il doit faire au Cardinal Conti : & le 19. Octobre Mr. l'Abbé Paluzzi Agent de *Toscane*, remit au Prince Dom Antonio Conti Neveu de S. S. la Croix de l'Ordre de *St. Etienne*, que le Grand Duc lui a envoyée, enrichie de Diamans de la valeur de sept mille écus, avec la nomination à une Commanderie de 500. écus de rente. Ce jour-là le Prince Ruspoli traita très-splendidement à dîner la Famille du Pape, dans une Maison de plaisir située hors la Porte *St. Jean*, & le 22. l'Ambassadeur de Portugal donna une grande Fête dans son Hôtel, à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance du Roi son Maître, qui entra ce jour-là

*des Princes &c.* Janvier 1722. 27

là dans la trente-deuxième année; le soir il y eut un concert de voix & d'instrumens, après lequel on servit un ambigu de Confitures & de mets très-exquis à la Compagnie, composée de plusieurs Cardinaux & de Noblesse, qui y avoient été invités.

II. Le Cardinal Borgia partit le 21. pour retourner à *Madrid*, & fut accompagné par le Cardinal Aquaviva jusqu'à *Bascano*. Son Eminence va s'embarquer à *Livourne* sur des Galeres qui lui ont été envoyées, & doivent le transporter en Espagne. Le Cardinal Belluga n'est pas parti, & il y a apparence qu'il fera encore quelque séjour à *Rome*. Le Cardinal de Bissy a repris la route de France, & continué son voyage à petites journées, à cause de l'indisposition qu'il a eue; on dit que ce Prélat avant son départ a eu une longue conférence dans la *Chartreuse* avec le Cardinal Paulucci sur l'affaire de la Constitution *Unigenitus*, & avec le Pere Desfrant Religieux Flamand qui a écrit en faveur de cette Bulle un gros Livre en deux volumes sous le titre d'*Augustinus Vindicatus*. On est encore incertain si le Cardinal de Rohan repassera en France avant le mois de Mai prochain; S. Em. demande toujours d'être rappelée, sous prétexte que l'air de Rome est contraire à sa santé.

III. Le 25. le Pape alla en ceremonie visiter l'Eglise des Religieuses Barbarines, où les Princesses Cesarini & Ruspoli ses Nièces, eurent l'honneur de lui baiser les pieds; & le 27. S. S. donna une Audience extraordinaire à l'Ambassadeur de Portugal, qui se rendit au *Quirinal* en Carosse à six Chevaux, suivi de 8. autres Carosses. Comme le cortège de ce Ministre étoit plus nombreux qu'il n'est porté par le ceremonial ordinaire, il

Départ de  
quelques  
Cardinaux.

Le Pape  
donne Audi-  
ence à  
quelques  
Ministres.]

y a aparence que les autres Ministres Errangers voudront à l'avenir se regler là-dessus, & s'attribuer un pareil droit. Après l'Audience S. Ex. fut en conferance avec les Cardinaux d'Acunha & Pereira, sur les dépêches qu'il venoit de communiquer au St. Pere de la part du Roi son Maître, qui demande, dit-on une Place dans le Tribunal de la Rote, comme on l'a accordée à toutes les autres Nations. Ce jour-là le Prince Odescalchi remercia S. S. de la dispense qu'Elle lui a accordé, pour épouser une fille du Prince Borghese, qu'il doit incessamment aller recevoir à *Fundi*, où le mariage s'accomplira.

*Le Chevalier de St. George toujours à Albano.*

IV. Le Chevalier de St. George a reçu un present de perdrix & de très-beaux fruits que le Pape lui a envoyé à *Albano*; & le 26. ce Prince traita très-splendidement à dîner les Cardinaux de Rohan, Aquaviva & Gualtieri, qui étoient allé lui rendre visite. Le 28. il alla avec la Princesse son Epouse à *Velletri*, où il fut reçu par le Magistrat avec tous les honneurs qui lui sont dûs; & après le dîner il retourna à *Albano*. On parle d'un voyage qu'il doit faire dans les Cours de *Modene* & de *Parme*; mais comme toutes les démarches de ce Prince sont mystérieuses, on ne peut encore rien dire de positif là-dessus.

*Baptême d'un Juif.*

V. Le Cardinal Spinola Secrétaire d'Etat, prit le 28. possession de son Eglise Titulaire de Ste. Agnes, vacante par la mort du Cardinal Palavicino; & le Cardinal Pereira tint sur les fonds de Batême un Juif, auquel il donna le nom de Jean-Joseph Pereira, & qu'il a pris à son service en qualité de Valet de Chambre. Le Cardinal d'Acunha, l'Ambassadeur & l'Envoyé de Portugal assisterent à cette ceremonie, qui fut terminée par le *To Deum* que l'on chanta en Musique.

La

*des Princes &c.* Janvier 1722. 29

La nuit suivante Dom Alexandre Revida Milanois & Chevalier de *Malthe*, fut arrêté & enfermé dans le Château *St. Ange*; on ignore le sujet de sa détention; mais on assure que ç'a été à la requisition du Comte de *Collredo* Gouverneur General du Milanéz, qu'il a été arrêté.

VI. Le 31. le Pape tint Chapelle secreta dans laquelle il distribua la Communion à toute sa Famille; & le premier Novembre jour de la Fête de tous les Saints, S. S. se fit porter processionnellement dans la Chapelle du *Quirinal*, où elle fut servie par les Cardinaux, le Gouverneur & les Conservateurs de *Rome*. Les Cardinaux *Pamphili* & *ottoboni* assisterent au Trône, & ce fut le Cardinal *del Giudici* qui officia. Le lendemain le St. Pere tint encore Chapelle publique, où le Cardinal *conti* celebra pour la premiere fois la Messe. Le Sacré College en tient aussi une le 3. dans le même Palais, & fit faire un Service solennel pour le repos de l'ame de tous les Cardinaux défunts; S. S. s'y trouva, comme il se pratique par tous les Papes la premiere année de leur Pontificat. Le 6. Elle alla en ceremonie visiter l'Eglise de *St. Gregoire*, & y gagner l'Indulgence pour les Morts, & le même jour après avoir donné Audience au Cardinal *del Giudici*, Elle assista à la Congregation du St. Office qui se tint. Mr. *Vincent Santini* actuellement Nonce à *Cologne*, a été nommé pour passer à la Nunciature de *Pologne*, vacante par la mort de Mr. *Archinto*, & Mr. *Gaetano Cavalierti* Clerc de la Chambre, passera à celle de *Cologne*. Le 8. le Pape donna pour la premiere fois Audience à l'Abbé *Sanier* Résident du Duc de *Lorraine*; mais l'Abbé *Santini* Envoyé de *Parme*, n'a pû encore l'obtenir, quelques instances qu'ait fait pour cela le Cardinal *Aquaviva*.

Chapelles  
tenues par  
le Pape.

VII.

Arrivée du  
Prince de  
Modene à  
Rome,

VII. Le Prince de *Modene* qui étoit allé prendre les bains à *Luques*, est arrivé incognito à *Rome* sous le nom de Comte de *St. Felix*, avec la Princesse son Epouse; ils ont pris leur logement dans le Palais du Marquis d'Angeli; & le 7. L. A. furent voir la Basilique de *Saint Pierre*. Le même jour elles reçurent la visite des Cardinaux de *Rohan* & *Gualtieri*, & tous les autres Cardinaux les ont aussi envoyé complimenter. On prétexte que ce Prince est venu à *Rome* pour voir la ceremonie qui doit se faire de la prise de possession par le Pape de l'Eglise de *St. Jean de Latran*; ceremonie qui sera, dit-on, des plus éclatantes, & qui a déjà attiré dans cette Ville une foule d'Etrangers; mais il est certain que Son Altesse n'étant pas encore parfaitement reconciliée avec le Duc son Pere, mene cette vie en attendant de plus heureuses dispositions pour retourner à la Cour. Le Chevalier de *St. George* est revenu d'*Albano*, pour faire son séjour en cette Ville pendant l'Hiver, de même que les Cardinaux qui étoient allé pendant la belle saison à la Campagne. Ce premier fait meubler un Appartement dans son Palais, pour recevoir le Prince *Jacques Sobieski* son Beau-Pere, & la Princesse son Epouse qui sont attendus de *Pologne*.

Manifeste  
sous le nom  
du Cardinal  
*Alberoni*.

VIII. Il a paru un nouveau Manifeste sous le nom du Cardinal *Alberoni*, qu'il désavoie absolument. Comme cette Pièce contient beaucoup de choses contraires à la Cour de *Rome*, & à celle de *France*, Son Em. en a porté ses plaintes au Pape, qui fait faire des Auteurs une recherche exacte, sans qu'on ait pû encore les découvrir. On s'attendoit que l'affaire de ce Prélat seroit terminée dans le premier Consistoire, mais étant venu nouvellement d'autres procedu-  
res

res d'Espagnes, qui ne lui sont pas favorables, il y a apparence qu'elle trainera encore en longueur. Mr. Cibo qui pour la troisième fois avoit renoncé à sa Charge d'Auditeur de la Chambre Apostolique, continuera d'en faire les fonctions, pour obéir à S. S. qui a refusé de recevoir ses démissions, & de nommer un autre Sujet à sa place.

IX. On porta le 12. à l'Eglise de St. Jean de *Latran*, avec beaucoup de pompe, la Banniere dont le Grand Maître de *Malthe*, a fait présent à Sa Sainteté, & qui a été prise par les Vaisseaux de la Religion sur un Corsaire d'*Alger*. Ce fut Mr. Olivieri Sacristin de cette Eglise, qui la reçut à la porte, & la presenta à Mr. Alemani en presence de quatre Chanoines. Le 12. S. S. assista à la Congregation du St. Office, donna ensuite Audience à ses Ministres; & le 13. au Cardinal de Rohan, avec lequel Elle s'entretint plus de 3. heures. Ce Prélat, dit-on, a enfin reçu la permission de Mr. le Duc Regent de retourner en France.

X. Le Duc d'Aquasparta & le Duc Julien Grillo de *Monte Rotonde*, qui étoient allé le premier à *Livourne*, & l'autre à *Venise*, en sont revenus, pour se trouver à la magnifique Cavalcade qui doit se faire le jour que le Pape prendra possession de l'Eglise de St. Jean de *Latran*. On fait des préparatifs extraordinaire pour cette cérémonie, qui surpassera de beaucoup en magnificence toutes celles qui se sont faites sous les Pontificats précédens.

XI. On assure que le Cardinal d'Altham a demandé au Pape dans une Audience particulière qu'il a eu, le passage par l'Etat Ecclésiastique pour deux Regimens Imperiaux partis du *Milan* pour le Royaume de *Naples*. Mais si l'on doit

*Banniere prise sur les Algeriens portée à St. Jean de Latran.*

*Préparatifs pour la prise de possession de St. Jean de Latran.*

*Le Cardinal d'Altham a Audience du Pape, à quel sujet.*

ajouter

ajouter foi à plusieurs Lettres particulieres, ces Audiences & les frequentes conferences qu'à ce Ministre journellement avec les Ministres, & particulièrement avec le Cardinal Conti, ont pour objet les desordres que la Constitution *Unigenitus* commence de causer dans l'Empire, & dans quelques Païs Heréditaires de l'Empereur. Ce que S. M. I. a ordonné, dit-on, à ce Prélat de représenter fortement & serieusement à S. S. Il paroît une Lettre de ce Monarque à ce sujet, écrite à Son Eminence, que l'on assure lui avoir été envoyée de Vienne, & qui merite de trouver place ici. Si l'Empereur prenoit d'aussi fortes résolutions qu'il paroît par cet écrit, il ne faut pas douter que cela ne déterminât bientôt le St. Pere à prendre des mesures promptes & efficaces pour rétablir la Paix de l'Eglise. Voici la teneur de cette dépêche.

*Lettre de  
l'Empereur  
au Cardinal  
d'Althan au  
sujet de la  
Constitu-  
tion.*

**V**ous n'ignorez pas quelles erreurs & quels troubles la Constitution *Unigenitus* a causé dans l'Eglise Gallicane. Vous sçavez que ce mal s'est glissé peu à peu dans les autres Païs, & que non seulement il n'a pas épargné nos Etats du Païs-Bas Autrichien, mais qu'il a même pénétré en divers Archevêchez & Evêchez du St. Empire Romain, non sans y exciter des troubles très-dangereux, jusques-là que les Ecclésiastiques & les Laïques indifféremment y sont opprimés d'une façon insupportable, & que les uns & les autres y sont réduits à un état non moins pitoyable que scandaleux. C'est ce que vous reconnoîtrez encore plus clairement par la copie des Memoires, Requêtes & autres pièces ci-jointes; & ce qui a porté nôtre Conseil Aulique, après une mûre délibération, à dresser & à nous présenter les deux Votes que nous



des Princes &c. Janvier 1722. 33

nous vous envoyons aussi avec ces presentes.

De nôtre côté dans une Conference Ministeriale que nous avons tenuë avec nos Conseillers Privés, nous avons pris en consideration cette affaire, qui nous paroît si dangereuse tant par sa nature que par ses circonstances; & après un serieux examen, nous avons jugé & statué qu'il est d'une necessité absoluë d'arrêter le progrès que ce mal ne cesse de faire dans nos Etats d'Allemagne, déjà embarrassés, affligés, & troublés d'ailleurs par trop d'autres disputes de Religion; afin que faisant cesser tous ces troubles, l'Etat Ecclesiastique & Seculier y soit maintenu dans l'ancienne Doctrinè Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'on y éteigne de bonne heure ce feu qu'un zèle indiscret y a allumé.

Mais malheureusement, pendant que nous faisons examiner avec attention par des Théologiens choisis, & par des Docteurs en Droit public, une affaire si délicate, qui touche également & les intérêts de Dieu même & ceux du St. Siege Apostolique, & de l'Eglise Catholique Romaine, aussi bien que le repos public, qu'elle met continuellement en peril, le tous pour avoir sur ce les avis de ces personnes, & tandis qu'en attendant nous suspendons sur cela nôtre jugement définitif, nous avons la douleur d'apprendre continuellement que dans les Dioceses de Cologne, de Treves, de Liege, de Malines, & autres Evêchés voisins, les Juges Ecclesiastiques animés par le zèle immodéré de certains esprits indiscrets, qui ne prévoient pas assez les suites d'une telle conduite, ne cessent de proceder par des voyes inconsiderées, & jusqu'ici inouïes, d'une rigoureuse Inquisition; jusques-là que la premiere question que l'on fait au lit de la mort, & dans les Confessionnaux

aux hommes & aux femmes, aux ignorans comme aux sçavans, on roule toujours sur cette Constitution Unigenitus, en sorte qu'on laisse mourir sans absolution ceux mêmes qui alleguent sur cela leur ignorance; ce qui ne sert qu'à aigrir les esprits, à rendre les Ecclésiastiques odieux, à scandaliser les bonnes ames, & à confirmer les impies dans leur impiété.

Nous donc en qualité de Chef Suprême & Temporel, d'Avocat de l'Eglise universelle, & particulièrement de celle d'Allemagne, comme aussi en qualité d'Empereur & de Prince de la Patrie, ne pouvant, ni ne devant souffrir un mal qui fait tous les jours de nouveaux progrès, & voulant premièrement prendre les voyes de douceur; maintenant que le nouveau Pape n'est pas encore entré fort avant dans cette affaire, nous vous ordonnons de représenter à S. S. tout ce que dessus, de la manière la plus capable de faire impression sur son esprit; spécialement combien il est dangereux & impraticable, dans la conjoncture des troubles qui divisent aujourd'hui l'Empire au sujet de la Religion, de continuer cette rigoureuse Inquisition, employée jusqu'ici par les Archevêques & Evêques au sujet de la Constitution Unigenitus, qu'on ne cesse d'inculquer & de vouloir faire recevoir par tout avec tant de violence; comme aussi de représenter à S. S. combien il seroit au contraire avantageux au Siège Apostolique dans l'Empire qu'il voulût user de son Autorité Pontificale pour donner des bornes au zèle impetueux de ces Prélats, dans leur manière de procéder; pour laisser en repos le simple peuple, qui se soumet d'ailleurs avec tant d'obéissance & de respect à tout ce que croit la Ste. Eglise Romaine; & pour conserver par ce moyen nos Etats Heréditaires & ceux de l'Empire  
dans

*des Princes &c. Janvier 1722 35*  
dans l'heureuse ignorance, où ils ont été jusqu'à  
présent, & dans la tranquillité Chrétienne que  
nous sommes obligés de maintenir, soit en vertu  
de nôtre Dignité Imperial & des Constitutions  
expresses de l'Empire, soit par l'effet de nôtre  
amour pour la Ste. Eglise Romaine.

Enfin qu'en cas que nos remontrances n'ayent  
pas le succès que nous esperons, nous nous croirons  
obligés d'employer sans delai nôtre Autorité Im-  
periale & Souveraine, comme Prince Temporel,  
pour apporter à ces maux les remedes necessaires  
n'ayant d'ailleurs en cela que de bonnes intentions  
pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité du Siege  
Apostolique. C'est sur quoi vous pouvez prendre  
vos mesures & regler desormais vôtre Negocia-  
tion. Du reste je vous recommande, &c.

XII. Naples. Le Prince Borghese a encore été  
incommodé de la Goutte, ce qui l'empêcha de  
se trouver à la ceremonie qui se fit le 19. dans  
l'Eglise de Ste Lucie des Espagnols, à l'occasion  
de la Fête de St. Pierre d'*Alcantara*, où ce jour-là  
les Vicerois ont accoutumé de tenir Chapelle pu-  
blique. Le Cardinal Carracioli Evêque d'*Aversa*  
est venu faire un tour à Naples, & le Prince Ca-  
zerta Gaetani y est aussi arrivé de Rome, pour  
conferer avec S. Exc. sur des affaires importan-  
tes. Deux Princes Danois, qui étoient en cette  
Ville, en sont au contraire partis pour retourner  
à Rome, & de là à Venise, où ils passeront le  
Carnaval.

XIII. Le 4. Novembre jour de la Fête de St.  
Charles, dont l'Empereur porte le nom, le Vice-  
roi reçut les complimens de toute la Noblesse, &  
tint Chapelle publique au Palais, où l'on chanta  
le *Te Deum* en Musique, au bruit d'une triple salve  
du Canon des Châteaux, & de la Mousqueterie

de la Garnison qui étoit rangée sur la Place. L'après midi Son Excellence & la Princesse son Epouse eurent le plaisir de voir d'un Balcon, où ils étoient assis sous un riche Dais, le pillage d'une machine remplie de viandes que l'on abandonna au peuple.

XIV. On a fait dans ce Royaume suivant les ordres que l'on en reçu de la Cour de *Vienne*, la reforme des Regimens de Tol & d'Estersasi, & on a congédié le Regiment de Roma & celui des Gardes Marines. Les Soldats Espagnols qui étoient dans ces Corps, ont eu la liberté de retourner en Espagne, & on leur a même offert de les y faire transporter, sans qu'il leur en coute rien. On continué à faire une Garde exacte le long des Côtes, à cause de la maladie contagieuse, qui ne cesse point dans quelques Provinces de France.

XV. *Venise*. Le Cardinal de Bissi qui arriva à *Venise* le 27. Octobre, sous le nom de l'Abbé de *St. Germain*, prit son logement dans le Palais de la Maison Ottoboni, & en partit le 30. pour *Padouè*, d'où il continuëra son voyage de France par l'Allemagne. Mr. Mocenigo ci-devant Provediteur General en *Dalmatie*, revint de ce País le 2. Novembre à bord d'une Galere, & le lendemain il alla avec une nombreuse suite de Noblesse au Senat, où il rendit compte de sa Commission & du Reglement des Limites qu'il a fait avec les Commissaires Turcs. Le fils du Prince de Kurakin Ambassadeur Extraordinaire du Czar à la *Haye*, est aussi venu en cette Ville pour y faire quelque séjour. On a eu des avis certains que le démêlé de la Republique avec la Porte, dont nous parlâmes le mois dernier, étoit sur le point d'être terminé à l'amiable, à quoi l'entremise

tremise de l'Empereur n'a pas peu contribué.

XVI. *Genes.* Le Port de *Genes* ne pouvant contenir pendant l'hiver un grand nombre de Bâtimens, on en a envoyé une partie dans le Golfe de la *Specia*. Les Corsaires de Barbarie continuent toujours d'exercer leurs Pirateries dans cette Mer, & font même de tems en tems des prises, ce qui allarme les Negocians, qui ne peuvent faire leur Commerce qu'avec de grandes précautions. Le Noble Bragadin Ambassadeur de *Venise*, qui va en cette qualité à *Madrid*, a été splendidement regaté par les Envoyés de *France*, d'*Angleterre*, & d'*Espagne*.

XVII. *Florence.* Le 30. Octobre on fit à *Florence* avec beaucoup de pompe les Obsèques de la Grande Duchesse de *Toscane* dans l'Eglise de *St. Laurent*: & ce jour-là la Cour prit le grand deuil. Le Prince Héritaire y assista avec une nombreuse Noblesse, à la place du Duc son Pere, & après le service qui fut célébré par l'Archevêque de *Pise*, le Fils du Président *Antinori* prononça l'Oraison funèbre, qui fut fort applaudie. S. A. S. ne sort pas encore de son Appartement, cependant sa santé se rétablit tous les jours de mieux en mieux, & ce Prince se porte autant bien qu'on le peut désirer à son âge.

XVIII. L'Envoyé de *France* a notifié la conclusion du Mariage du Roi son Maître avec l'Infante d'*Espagne*, & celui de Mademoiselle de *Montpensier* avec le Prince des *Asturies*; & ce Ministre a remis au Prince Héritaire, qui continué d'avoir l'administration du Gouvernement, des Lettres de S. M. T. C. à ce sujet. Le Pere *Roberedo* de l'Ordre des *Servites*, a été nommé par le Roi de *Portugal*, pour être son Résident en cette Cour.

XIX. On a vû dans quelques nouvelles publiques, que l'arrivée en Italie du fameux Chef Isuf Goggia, qui a tant fait parler de lui dans la dernière revolution arrivée en Afrique, & qui étoit à la tête des Rebelles, ne s'étoit pas confirmée, mais les dernières Lettres de *Florence* du 18. Novembre portent précisément, que le 15. il étoit arrivé dans cette Ville, après avoir fait quarantaine à *Livorne*; qu'il alloit à *Londres* en qualité d'Envoyé du Roi de *Tunis*, & que le 16. il avoit eu l'honneur de saluer le Grand Duc & le Prince Héreditaire son fils. Que le lendemain il étoit parti pour continuer sa route d'*Angleterre*, par l'*Allemagne* & la *Hollande*, ayant envoyé ses Equipages par Mer, avec un Lion, & quatre très-beaux Chevaux Barbes richement harnachés, qu'il doit presenter au Roi de la Grande Bretagne de la part de son Maître.

XX. *Milan*. On mande de *Milan*, qu'en conséquence d'un Ordre de la Cour de *Vienne*, on y a publié un Placard qui enjoint à toute la Noblesse de produire ses Titres avant la fin du mois de Decembre, devant un Tribunal nouvellement établi; que l'on procederoit contre ceux qui se trouveroient en avoir pris des faux; & que ceux qui ne comparoïtroient pas dans le tems prescrit, seroient condamnés à 2. mille écus d'amande, & dégradés à perpetuité. Que l'Empereur avoit fait une réduction considerable sur la Contribution que paye cet Etat, appellée communément *Diaria*, & que par là il se trouvoit déchargé tous les ans d'un million nonante-cinq mille écus.

Le 4. Novembre le Comte de Colloredo donna une fête magnifique à la Noblesse à l'occasion de celle de St. Charles dont l'Empereur porte le nom. S. Ex. tint ce jour-là Chapelle publique, ou

*des Princes &c.* Janvier 1722. 39  
où l'Archevêque officia. On a fait la reforme dans les Troupes qui sont en Quartier dans ce Duché ; & les Soldats Allemands qui se trouvoient dans le Regiment de Dragons de Valmerode en Garnison à Pavie ont été incorporés dans d'autres de la même Nation.

XXI. *Turin.* On a renforcé d'un Regiment de Cavalerie & de deux Bataillons les Troupes qui sont en *Savoie*, pour mieux empêcher la communication avec les Provinces infectées de la Peste ; il a même été défendu de plus recevoir à la Barriere du *Piémont* aucunes Lettre venans de France, & on est sur le point de refuser toutes celles qui se presenteront par la *Savoie*. Le Roi se tient encore à la *Venerie*, où le Duc d'Orstun Tallard, qui revient de *Rome*, a eu l'honneur de saluer S. M. On ne parle plus du Mariage du Prince de *Piémont* avec l'Infante de Portugal, mais d'un autre que l'on assure qui se négocie avec une Princesse Palatine de Sultzbach âgée de 17. ans.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en LORRAINE depuis le mois dernier.*

I. **F**rance. Le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies, sont à present les principales occupations de la Cour, & l'admiration du public, qui en témoigne une grande joye. Voici la Lettre du Roi au Prince Regnant en Espagne, en reponse de celle que

que Sa Majesté a reçû & dont nous fimes mention dans nôtre Journal de Novembre.

S I R E,

Reponse du  
Roi au Prin-  
ce Regnant  
en Espagne.

J E ne puis assez marquer à V. M. avec quelle joye & quelle reconnoissance j'accepte une proposition qui me prévient surtout à ce que j'aurois le plus à désirer. Ce qui augmente encore le plaisir que je ressens, c'est qu'elle soit si conforme aux sentimens du Roi mon Bisayeul, dont l'exemple & les intentions seront toujours les regles de ma conduite. La connoissance de ses vertus, & le respect pour sa memoire, sont la plus considerable partie de l'éducation que je reçois; & tout plein que j'en suis, il me semble que je le vois ordonner cette union qui resserre les liens du Sang, déjà si étroits entre nous. Les tendres sentimens d'amitié & de consideration que je vous dois comme à mon Oncle, seront encore fortifiés par ceux que je vous devrai comme à mon Beau-Pere. Je regarderai l'Infante d'Espagne comme une Princesse destinée à faire le bonheur de ma vie, & me tiendrai heureux moi-même de pouvoir contribuer au sien; & c'est par cette attention que je promets de marquer à V. M. la sincere reconnoissance que je lui dois, &c.

Signé, LOUIS.

Mademoi-  
selle de  
Montpen-  
sier reçoit la  
Confirma-  
tion.

II. Mademoiselle de Montpensier reçut le 1. Novembre le Sacrement de Confirmation dans l'Eglise du Val de Grace, que lui administra le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris; elle fit ensuite sa premiere Communion par les mains de son Confesseur, le Curé de St. Eustache, sa Paroisse. Cette Princesse a déjà commencé à faire



*des Princes &c.* Janvier 1722. 41

faire ses adieux, & tout se dispose pour son départ. Le 3. jour de la Fête de *St. Hubert*, il y eut une grande partie de chasse à *Chantilly*, où le Duc de Bourbon régala splendidement les Princes & Princesses du Sang, & plus de 80. Seigneurs de la Cour qui s'y trouverent.

III. Il passa le 5. un Exprès venant de *Madrid*, & allant à *Londres* porter de nouveaux ordres au Marquis de Pozzo-Buono Ambassadeur d'*Espagne*, d'échanger incessamment la renonciation du Prince Regnant contre celle de l'Empereur, & de passer un Acte par lequel les titres pris de part & d'autre, ne porteront à l'avenir aucun préjudice. Ces Actes avec celui de Garantie des Rois de France & de la Grande Bretagne, qui depuis a été délivré à *Londres* aux Ministres de ces Puissances, doivent lever toutes les difficultés qui restent à applanir entre les Cours de *Vienne* & de *Madrid*; on a déjà parlé ailleurs de cet Acte de Garantie; comme c'est une pièce intéressante, & la Baze de la Paix qui se négocie entre l'Empereur & l'*Espagne*, elle doit trouver place ici.

TRADUCTION DE L'ACTE DE  
Garantie délivrée à *Londres* aux Ministres de  
l'Empereur & d'*Espagne*, de la part des Rois  
de France & de la Grande Bretagne.

Comme dans le *Traité de la quadruple Alliance* conclu & signé à *Londres* le 2. Août 1718., il a été accordé & convenu que Sa Majesté Impériale d'une part, renonceroit à tous ses droits & prétentions sur la Couronne d'*Espagne*; & le Roi d'*Espagne* d'autre part, renonceroit pareillement à tous ses droits & prétentions sur les Royaumes,  
Pro-

L'Empereur  
& l'Espa-  
gne.

Province & Domaines qui ont ci-devant appartenu à la Monarchie d'Espagne en Italie & dans les Pais-Bas, mais qui sont presentement possédés par Sa Majesté Imperiale, & qu'à cet effet ils auroient soin d'en faire expédier dans la meilleure forme des actes solempnels de renonciation, & de les faire remettre audit Lieu convenable; mais comme l'instrument de la Renonciation exhibé de la part de l'Espagne, exprime à la verité, & statue que ladite Renonciation aura force de loi publique & de pragmatique sanction, & doit être aussi reçu & mise à exécution par les Etats du Royaume d'Espagne, communément appellés les Cortez, & que néanmoins elle n'a pas encore été jusqu'à present acceptée & confirmée dans l'Assemblée desdits Etats; ce que pourtant S. M. Imperiale souvient devoir être fait dûement & suivant la coutume; afin donc que le manquement de cette solempnité ne puisse à l'avenir en quelque tems que ce puisse être, porter préjudice à Sa dite Majesté Imperiale, & pareillement afin que le défaut de solempnité quelconque qui pourroit manquer, pour confirmer la Renonciation de S. M. Imp. ne puisse à l'avenir porter de préjudice à S. M. Catholique Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne, pour remplir l'office d'amis communs, pour obtenir le but qu'ils se sont toujours proposé d'affermir la tranquillité de l'Europe, & pour empêcher toutes les difficultés qui pourroient empêcher l'échange des instrumens de Renonciation, & s'opposer, ou causer en quelque maniere que ce soit, du retardement à la Paix entre S. M. Imp. & le Roi d'Espagne, ils s'engagent par ces presentes à Leurs Majestés Imperiale & Catholique, & à Leurs Successeurs aux Royaumes & Provinces reciproquement cedés par lesdites Renonciations, & ils se declarent

envers

envers les mêmes pour Cautions & Repondans , communément Garants ; que si l'approbation & confirmation de la Renonciation de S. M. C. qui doit être faite par lesdits Etats du Royaume d'Espagne , de même que si les solemnités qui peuvent être requises pour une plus grande confirmation & autorité de la Renonciation de Sa Maj. Imp. ne s'ensuivent pas , ni S. M. Imperiale , ni le Roi d'Espagne , ni leurs Heritiers & Successeurs , ne pourront en aucun tems à venir , prétendre , objecter ou alleguer la nullité de l'une ou de l'autre desdites Renonciations de part & d'autre , à raison ou sous prétexte de quelque défaut de formalité que ce soit , & en particulier à l'égard de la Renonciation du Roi d'Espagne ; en ce qu'elle n'a point été approuvée & confirmée par les susdits Etats ou Cortez ; & en cas que contre toute attente de L. M. Brit. & Très - Chr. , cela vint à arriver , alors la présente Garantie en faveur de l'Empereur des Romains & du Roi d'Espagne , doit tenir lieu de toute chose quelconque qui pourra être désirée pour la perfection desdites Renonciations , & spécialement du manquement d'aprobation des Etats de la Monarchie d'Espagne , & quelque autre défaut que ce soit de l'une ou de l'autre part desdites Renonciations , doit être suppléé & tenu pour suppléé par ladite Garantie , s'obligeans conjointement & en particulier en vertu des presentes , comme aussi elles s'y reconnoissent engagées suivant la teneur de la quadruple Alliance ; qu'en ce cas elles veulent & doivent maintenir , défendre & garantir L. M. Imp. & Cath. leurs Heritiers & Successeurs , aux Royaumes & Domaines qu'ils se sont reciproquement cedés , contre toute violence & empêchement , qu'Elles ou leurs Successeurs pourroient ou entreprendroient de se causer ou susciter

L'un

*l'un à l'autre, d'une & d'autre part, sous ledit prétexte de nullité ou de quelque autre manquement dans lesdites Renonciations.*

*Ce present instrument de Garantie sera pour plus grande force dûment confirmé par les Ratifications de Sa Royale Majesté Britannique, & de Sa Royale Majesté Très-Chrétienne; & dans le même-tems que les instrumens des Renonciations de S. M. I. & de S. M. Catholique seront échangées à Londres, les Actes des Ratifications seront aussi remis en même lieu aux Ministres de l'Empereur & du Roi Catholique.*

*En foi de quoi Nous soussignés Ministres de S. R. M. Britannique & de S. R. M. T. C. munis des ordres suffisans pour cet effet, avons signé ce double Instrument, & l'avons confirmé de nos Sceaux. A Paris le 27. Septembre 1721. Signé,*

ROBERT SUTTON. LE BLANC.

*Le Duc  
d'Osune a  
sa premiere  
Audience.*

IV. On a magnifiquement meublé l'Hôtel des Ambassadeurs pour le Duc d'Osune Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire d'Espagne, qui le 9. y alla prendre son logement, après avoir eu une longue Conference avec S. A. R. le Duc Regent & le Cardinal du Bois. S. Exc. y sera non seulement logée pendant le séjour qu'elle fera à Paris, mais encore défrayée aux dépens de S. M. qui lui a ordonné une Garde de 100. hommes, qui est le double des autres Ambassadeurs. Il a été resolu qu'elle ne feroit point d'entrée publique, & le 13. au matin elle fut conduite au Palais des Thuilleries, où elle eut sa premiere Audience du Roi, avec les ceremonies accoutumées, le Prince Emanuel d'Elbeuf, accompagné de Mr. de Saintot, l'étant allé prendre à son Hôtel dans le principal Carosse de S. M. Ce Ministre

*des Princes &c.* Janvier 1722 45  
nistré, dans le discours qu'il fit au Roi, le félicita sur son futur Mariage avec l'Infante d'Espagne, & lui demanda en même tems Mademoiselle de Montpensier pour le Prince des Asturies, ce que S. M. lui accorda très-gracieusement. L'après-midi S. Exc. eut aussi Audience de S. A. R. Mr. le Duc Regent au Palais Royal, où Mr. de Marpré Introduceur des Ambassadeurs le conduisit dans les Carosses de ce Prince, avec le même Cortége qui l'avoit accompagné le matin à celle du Roi. Comme la magnificence de ce Seigneur est connuë, on sera sans doute bien aise de sçavoir en quoi consistoit son train & son Equipage.

12. Carosses dorez à 8. Chevaux chacun très-richement harnachez, 22. Pages vêtus d'un drap écarlatte galonné d'or avec des paremens de velours jaune & des Vestes de Tissu d'or, leurs Chapeaux bordés d'un point d'Espagne avec des plumes jaunes; des Bas de soye couleur de perles, dont les coins étoient brodés d'or; des Gands blancs avec des franges d'or, & de très-belles dantelles à leurs chemises & cravates. Plusieurs Gentilshommes, Ecuyers & Domestiques de la Chambre. 2. Suisses, 2. Mores, 28. Valets de pied, & les Cochers & Palefreniers habillés de drap jaune galonné d'or, avec des passemens de velours rouge sur les coutures, les Vestes & Culottes d'écarlatte galonnés d'or en plein, des plumes rouges sur leurs Chapeaux bordés d'un galon d'or, de même que les Gands.

Mr. Lawles Ambassadeur ordinaire d'Espagne eut aussi ce jour-là Audience du Roi & de Mr. le Regent,

V. On a eu avis que le Duc de St. Simon qui a été envoyé en Espagne, avoit rencontré sur sa route un Exprès, qui lui aporloit la permission d'ame-

*Le Prince de Rohan nommé pour aller recevoir l'Infante.*

d'amener avec lui toute sa suite & ses Equipages, pourvû qu'il prit toutes les précautions nécessaires contre la maladie contagieuse, que ce Ministre ne feroit point d'entrée publique à Madrid, & qu'il seroit défrayé aux dépens du Prince Regnant, pendant son séjour dans ce Royaume. Le Roi a nommé le Prince de Rohan frere du Cardinal de ce nom, pour aller recevoir sur la Frontiere l'Infante; ce Seigneur se prépare à faire une belle figure & une grande dépense dans cette occasion, & a fait chercher dans la Bibliothèque du Roi des exemples pour régler le ceremonial qu'il doit observer à la reception de cette Princesse. On travaille avec toute la diligence possible à reparer le vieux Louvre, où elle sera logée, & on y construit de nouveaux Apartemens. Les Bureaux de la Compagnie des Indes ont été pour cela transportés aux Hôtels Bouvieres & de Pomponne, & tous ceux qui avoient des apartemens, seront obligés d'aller loger ailleurs. Le 10. la Duchesse de Vantadour, la Princesse de Soubise, Madame de la Lande, & les autres Dames nommées pour l'éducation & pour la Chambre de la future Reine, parurent en habit de Fête chez le Roi, pour recevoir les derniers ordres de S. M. sur leur départ.

*Le Contract de Mariage du Roi & celui de Mademoiselle de Montpensier signés.*

VI. Le Contract de Mariage du Roi avec l'Infante fut signé le 14. chez Mr. le Chancelier, par ce Magistrat, le Maréchal de Villeroy, & Mr. de la Houssaye Contrôleur General des Finances: d'une part, le Duc d'Osune & Mr. Lawles Ambassadeurs d'Espagne, d'autre. Le lendemain celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies, fut aussi signé dans le Cabinet du Roi avec les circonstances suivantes.

» Le 15. après midi la Duchesse Doüairiere  
» d'Orleans, accompagnée de Mr. le Duc Re-  
» gent, de Mademoiselle de Montpensier, des  
» Princesses de Beaujelois & de Chartres ses deux  
» autres filles, alla en Carosse au Palais des  
» *Thuilleries*, où le Contrat de Mariage de Ma-  
» demoiselle de Montpensier avec le Prince des  
» Asturies, fut dressé dans le Cabinet du Roi,  
» en presence de S. M., des Princes & Princesses  
» du Sang & des deux Ambassadeurs d'Espagne,  
» qui s'étoient rendus au Palais des *Thuilleries*  
» dans les Carosses de S. M. avec le même train  
» qu'ils avoient le jour de leurs Audiences.  
» Les Ministres Etrangers assisterent à cette ce-  
» remonie, & la Cour étoit fort nombreuse &  
» très-brillante, les habits des Princes & Prin-  
» cesses étant chargés de pierreries. Le Cardinal  
» du Bois donna ce Contrat à lire à Mr.  
» de Maurepas Secrétaire d'Etat, qui après avoir  
» fait la lecture des qualités des Parties contra-  
» ctantes & du sujet du Contrat, cessa par or-  
» dre de Son Eminence, qui dit *en voilà assez*,  
» & prit la plume qu'elle presenta au Roi, en  
» lui montrant l'endroit où il devoit signer; ce  
» Prélat en fit autant à Madame, à Mr. le Duc  
» Regent, & aux autres Princes & Princesses du  
» Sang, & leur montra de même l'endroit où  
» ils devoient mettre leurs signatures. De ma-  
» niere que le contenu de ce Contrat est un  
» mystete reservé au Conseil Suprême & intime.  
» Sur les 5. heures le Roi accompagné du Duc  
» de Bourbon, alla au Palais Royal rendre vi-  
» site à Madame la Duchesse d'Orleans & à Ma-  
» demoiselle de Montpensier; peu après S. M.  
» se rendit à l'Opera, où l'on representa à ses  
» dépens *Phaëton*, & il n'y eut personne d'admis,  
que

» que ceux qui avoient des Billers ; S. M. alla  
» ensuite souper au Palais des *Thuilleries*, &  
» étant après revenue au Palais Royal, Elle y  
» fit l'ouverture d'un grand Bal avec Mademoi-  
» selle de Montpensier, qui après avoir dansé  
» avec ce jeune Monarque, dansa aussi avec  
» Mr. le Duc Regent son Pere ; sur les 11.  
» heures, le Roi prit congé de la future Prin-  
» cesse des Asturies, & se retira au Palais des  
» *Thuilleries*. Alors on fit entrer tous les Mas-  
» ques, dont le nombre étoit si grand qu'à pei-  
» ne la Salle pouvoit-elle les contenir ; il y avoit  
» de grandes illuminations, tant au dehors qu'au  
» dedans du Palais Royal, & on servit toutes  
» sortes de rafraichissemens avec profusion. Le  
» Duc de Chartres traita aussi ce soir-là très-  
» splendidement à souper les Ambassadeur d'Es-  
» pagne, & plusieurs Seigneurs ; il y avoit dans  
» le Palais Royal un Détachement des Gardes  
» du Roi, & on avoit posté aux environs trois  
» Compagnies des Gardes Françoises, & deux  
» des Suisses, pour empêcher le desordre. Le  
» lendemain on dépêcha un Exprès, pour porter  
» à *Madrid* les Contrats, dont on vient de par-  
» ler, & la Princesse reçut encore les Compli-  
» mens de S. M. qu'Elle lui fit faire par le Maré-  
» chal de Villeroy, & ceux de Mr. Château-neuf  
» Prevôt des Marchands de la Ville de *Paris*, qui  
» lui presenta le present ordinaire de la Ville, &  
» lui souhaita un heureux voyage.

*Départ de  
Mademoi-  
selle de  
Montpen-  
sier.*

VIII. Le 18. Mademoiselle de Montpensier  
partit pour la Cour de *Madrid*, avec l'escorte,  
& les Dames & Officiers qui doivent ramener  
l'Infante en France. Cette Princesse étoit dans  
un Carosse du Roi à 8. Chevaux, ayant auprès  
d'elle Mr. le Duc Regent son pere, le Duc de  
Char-



Chartres son Frere, la Duchesse de Vantadour, la Princesse de Soubise, & la Comtesse de Chiverni sa Gouvernante; Mesdames de la Lande & Villefort étoient dans un autre Carosse du Roi à 8. Chevaux, avec diverses autres Dames nommées pour l'éducation de l'Infante: Dans un troisième Carosse à six Chevaux, étoient la Dame qui a été Nourrice du Roi, & la premiere Dame de Chambre de la future Reine; les autres Dames & Officiers de la Maison étoient dans cinq autres Carosses à six Chevaux. Six Pages de la grande Ecurie marchoit à Cheval auprès du premier Carosse, & une Escorte de 50. Gardes du Corps commandée par Mr. de la Billardiere, un Exempt, un Brigadier & un Sous-Brigadier, marchoit à la tête du Cortège avec un Trompette. A la suite étoient 12. des 100. Suisses de la Garde du Roi, avec leurs Officiers, 24. Valets de la Chambre, 2. Huissiers, 1. Maréchal des Logis, 8. Fouriers, les Officiers de la Chambre, de la Cuisine & des Ecuries du Roy. Le Duc Regent accompagna la Princesse sa fille jusqu'au *Bourg-la-Reine*, d'où il revint deux heures après en Calèche de relais, & le Duc de Chartres la conduisit jusqu'à *Chartres*, d'où il revint aussi le même soir à 10. heures. Le lendemain 19. elle alla coucher à *Etampes*, le 20. à *Torci*, le 21. à *Orleans*, où elle a séjourné, & elle a continué sa route pour *Bayonne* par *St. Laurent*, *Blois*, *Amboise*, *Luçon*, *la Haye en Touraine*, *Chatelleraut*, *Roitiers*, *Lusignan*, *St. Leger*, *Autray*, *St. Jean d'Angely*, *Xaintes*, *Pons Mirambeau*, *Blaye*, *Courdcaux*, *Padansac*, *Bosart*, *Roquefort*, *Mont de Marsan*, *Tartare*, *Ponton*, *Dun*, & *St. Vincent*. On emploiera 38. jours pour faire le voyage jusqu'à *Bayonne*, & autant pour

amener l'infante, à moins que Madame de Vantadour ne juge à propos de le prolonger, étant autorisée pour cela. Les Bagages de Mademoiselle de Montpensier étoient partis le 17. consistant en plus de 100. Chariots & 600. Chevaux; on assure que les dépenses & les frais de ces deux voyages couteront plus de 3. millions de livres, & que la dotte que S. A. R. Mr. le Duc Regent son Pere lui a donnée, est de 600. mille pistoles, outre les Joyaux & ses Equipages, qui montent à des sommes très-considérables.

*aplois.* VIII. Le Prince de Rohan n'est pas parti avec la Princesse, mais il doit la suivre dans peu, & la joindre sur la route. S. A. R. avoit, dit-on; offert de le défrayer, ce que ce Seigneur a refusé, disant qu'il pourroit mieux soutenir cette dépense que l'Etat; sur quoi M. le Duc Regent lui a fait accorder un Brevet pour lui & ses Descendans à perpétuité, pour avoir l'honneur d'accompagner les Ambassadeurs dans leurs Audiences, comme les Princes de la Maison de Lorraine l'ont eu jusqu'à présent. Mr. le Marquis de Brancas a été fait Lieutenant de Roi en *Provence*, & est parti pour aller commander les Troupes dans cette Province, à la place du Marquis de Quelus, qui est rapellé. Le Prince de Conti, qui se tient toujours dans sa Maison de Plaisance de l'*Isle Adam*, a choisi Mr. de Montmorenci pour son premier Chambellan, Mr. le Comte de Clermont, qui étoit pourvu de cette Charge, s'étant retiré à *Richelieu*, pour y passer en repos le reste de ses jours. Le 12. le Parlement se rassembla pour la première fois depuis les vacances, & le 24. l'ouverture des Séances de cette Compagnie se fit par de très-belles Harangues,

*des Princes Ec.* Janvier 1722. 51

gues, qui furent prononcées à la maniere accoutumée. L'Abbaye de *St. Andoches d'Autun*, vacante par la mort de Madame de Pinac, a été donnée à Madame de Tavanne, & le Prieuré de *St. Pierre de Chaumont*, à l'Abbé de Beauveau de Sonvel. Le Comte de Rouffiétant mort, S. A. R. a donné à sa recommandation le Gouvernement de *Bapaume* au Comte de Blansac.

IX. Dans une Audience particuliere qu'eut le 15. le Prince Dolhoruki Ambassadeur Extraordinaire du Czar, ce Ministre presenta à S. M. des Lettres de son Maître, par lesquelles il notifioit la conclusion de la Paix avec la Suede. Le Duc d'Orléans a rendu ses visites à tous les Princes & Princesses du Sang, & le Chevalier Sutton Ambassadeur du Roi d'Angleterre est retourné à *Londres*; on ignore s'il reviendra en cette Cour, cependant Mr. Schaub y est resté pour menager les affaires de S. M. Britannique.

Le Duc Dostun-Tallard, qui étoit allé à *Rome* avec le Cardinal de Rohan, en est revenu, de même que le Cardinal de Bissy.

X. Le Roi, S. A. R. Mr. le Duc Regent, & le Duc Bourbon se sont engagés de faire toute la dépense des Bals qui se donneront pendant le Carnaval, & on ne va rien épargner, pour que ces Spectacles & ces Assemblées soient des plus brillantes. Le 29. on fit dans la grande Salle au vieux *Louvre*, où se tient ordinairement l'Assemblée de l'Academie Royale des Sciences, la repetition du nouveau Ballet des quatre Elements, & le 5. Decembre on en donna pour la premiere fois une representation en presence du Roi & de toute la Cour. Le nouvel Evêque de *Châlons* a pris séance dans la grande Chambre du Parlement, comme Comte & Pair de France.

*Départ de  
Mr. Sutton*

*Representation  
d'un  
nouveau  
Ballet.*

les Princes du Sang & la plupart des Ducs & Pairs se sont trouvés à cette Ceremonie.

*Publication  
du Jubilé.*

XI. Le 30. on annonça dans toute les Eglises de cette Capitale l'ouverture du Jubilé universel pour le 14. Decembre, & la Bulle fut luë aux Prônes des Paroisses avec un Mandement du Cardinal de Noailles. Le Prince de Rohan est parti pour aller à *Bayonne* recevoir l'Infante; & l'Abbé Passerini Camerier du Pape, qui a apporté la Calotte au Cardinal du Bois, est retourné à *Rome*, où l'on dit que l'Abbé de Rohan va prendre les Ordres de Prêtrise, aspirant à l'Archevêché de *Rheims*.

*Audiences  
aux Ambas-  
sadeurs.*

XII. Le Roi & S. A. R. Mr. le Duc Regent donnerent le premier Decembre Audience publique au nouvel Envoyé Extraordinaire de Portugal, & le 2. Mr. Hop Ambassadeur des Etats Generaux presenta de la part de L. H. P. à S. Maj. des Lettres de félicitation sur son futur Mariage; ce Ministre en delivra aussi à Mr. le Duc Regent sur celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies; Le Baron de Bentrieder Ministre de l'Empereur a de frequentes Conferances avec ce Prince & le Cardinal du Bois, qui roulent, dit-on, sur la Succession des Etats de Parme & de Toscane.

Le fameux chef des voleurs Cartouche a été roüé vif à la place de *Greve*, en vertu d'un Arrêt de la Tournelle, après avoir déclaré ses complices, qu'il avoit eu la constance déparquer à la Question, & avoüé des crimes énormes. La plupart ont déjà été arrêtés & même exécutés; on n'est pas pour cela plus en sûreté dans cette Capitale qui est toujours remplie de voleurs; les vols & les meurtres continuent de se faire aussi communément qu'auparavant.

*des Princes &c.* Janvier 1722 53

XIII. Le 3. Novembre la Sorbonne se rassembla n'ayant pû le faire le premier, à cause de la Fête de Tous les Saints; & sur ce que plusieurs Docteurs se préparoient à faire au Roi de très-humbles Remontrances sur l'intrusion de Mr. de Romigni au Rectorat, & de son Oncle au Decanat, on y fit lecture d'une Lettre de Cachet, par laquelle il leur étoit très-expressement défendu de faire aucunes remontrances: à quoi plusieurs Docteurs répondirent, « que la  
» Faculté en nommant des Députés pour faire  
» des représentations aux Roi, n'avoient pas crû  
» rien faire de contraire au respect dû à S. M.,  
» mais s'étoit flattée, qu'ayant été prévenuë par  
» des faux rapports & des calomnies, elle ne  
» trouveroit pas mauvais que la Faculté lui  
» fit connoître la pureté de ses intentions & sa  
» soumission; cependant puis que l'on ne  
» vouloit pas écouter les Députés, ils étoient  
» d'avis de se soumettre, mais qu'ils esperoient  
» que S. M. ne trouveroit pas mauvais que la  
» Faculté fit des vœux, pour qu'Elle fut mieux  
» informée.

*Constitu-  
tion*

XIV. Il paroît une Lettre adressée au Pape par sept Evêques de France, qui sont ceux de Pamiers, de Senes, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxere, de Mâcon, & de l'ancien Evêque de Tournay, écrite en Latin & en François en deux colonnes, par laquelle ces Prélats tâchent d'é-mouvoir le Pape à remédier aux maux de l'Eglise, par rapport à la Constitution *Unigenitus*, La Lettre de l'Empereur au Cardinal d'Althan, dont nous avons fait mention dans ce Journal, se repand aussi dans le public, on assure même que le Cardinal de Noailles l'a présentée à Son Altesse Royale, qui de sa part paroît dans la re-

*Lettre de  
7. Evêques  
au Pape.*

solution de mettre une fois fin à toutes ces disputes, & aux broüilleries que la Bulle cause dans le Royaume. Il s'est déjà tenu quelques Conseils à ce sujet, & la Cour ne voit pas sans chagrin, que tout ce qu'elle a fait jusqu'ici, pour imposer silence sur cette matiere, n'a abouti qu'à aigrir de plus en plus les esprits. Les Curés de la Ville de *Paris*, s'étans depuis peu rendus chez le Cardinal de Noailles, lui communiquerent un nouvel Ecriv, dont on a déjà débité plus de 15000 exemplaires, sous le titre, *d'Instruction familiere dressée en forme de Cathechisme, reimprimée par ordre de l'Evêque d'Amiens.* A Amien 1721.

*Peste.*

XV. La Ville de *Marseille* est entièrement desinfectée, on y a remercié Dieu par des prières publiques de cette signalée faveur, & suivant l'Acte déclaratoire de l'état de la santé de cette Ville, on y a commencé pour plus grande précaution une seconde quarantaine, afin d'achever de la purifier entièrement. A *Aix, Arles & Toulon*, la santé s'affermir de jour en jour, & il n'y a plus en *Provence* que deux ou trois Bourgs & Villages, où la maladie se fait encore sentir, mais foiblement. Voici la dernière Déclaration qui a été faite par les Officiers & Magistrats de *Toulon* à ce sujet, elle est du 7. Novembre.

» Que depuis le 18. Août il n'y a eu ni morts  
 » ni malades de la maladie contagieuse à *Toulon*;  
 » que dans toute l'étendue de son Territoire il  
 » n'y a eu depuis le 7. Septembre d'autre malade  
 » que le Sr. Bonnegrâce, au quartier des Routes,  
 » qui y mourut le 8. au soir; que la Ville  
 » a été par 3. fois desinfectée par les parfums  
 » & par le feu, avec toute l'attention possible.  
 » Que le 18. Octobre après 60 jours de santé, on

*des Princes &c.* Janvier 1722. 55

69 y a commencé une dernière quarantaine, qui  
70 finira le 27. Novembre, & que les lieux cir-  
71 convoisins, qui ont l'entrée dans *Toulon*, sont  
72 aussi sains & parfaitement désinfectés, les Con-  
73 suls ayans déclarés par sermens qu'ils n'avoient  
74 euni morts ni malades depuis le 10. Août, &c.

XVI. Suivant les derniers Memoires commu-  
niqués à *Paris* par le Cardinal du Bois aux Mi-  
nistres Estrangers, il n'en est pas de même dans  
le Comtat d'*Avignon*, le *Gevaudan*, & les *Ce-  
vennes*, où ce mal s'est communiqué. Il semble  
qu'il n'ait quitté la *Provence*, où il n'a pas vou-  
lu épuiser tout son venin, que pour en infecter  
tant mieux les Provinces voisines, & s'étendre  
également sur chacune.

*Etat de la  
maladie.*

En *Provence* du 12. Novembre, *Basse & Ro-  
que-brusane* sont les seuls endroits encore infe-  
ctés, & il n'y a presque plus de malades. Tous  
les lieux situés en deça du *Verdon*, sont entiere-  
ment delivrés.

A *Avignon* du 8. il n'y a ni ordre ni Police  
dans cette Ville, aussi la maladie y fait-elle beau-  
coup de desordre; jusques-là elle n'avoit attaqué  
que le bas peuple, mais pour lors il y avoit 100.  
malades de distinction. Les Chirurgiens, Mede-  
cins, Oeconomes, Confesseurs, sont tous morts,  
excepté deux Dominicains venus d'*Arles*. Le  
mal s'est communiqué à *Caumont*, après avoir  
ravagé toute la Campagne.

A *Orange* du 20. Octobre: Il n'y a eu aucun  
malade depuis 8. jours. On jouit d'une bonne  
santé dans le Dauphiné & le Vivarets.

Du *Gevaudan* du 14. La Ville de *Mende* &  
les environs sont toujours fort maltraités. Le  
mal s'est communiqué à *Montfrand & Bargeac*,  
& *Chambon* est tout-à-fait deserte. On va puri-  
fier

fier *Marvejols* où il y a 600. convalescens. Il n'y a plus de malades à la *Canourgue*, & à *Banastac*, mais *Genoüllac* & *St. Genaix* sont très-mal.

A *Alais* dans les *Cevenes* du 11. Il y a 42. Maisons infectées, & le mal y augmente. Le haut *Gevaudan* se rétablit, mais le bas est en mauvais état.

Les dernières Lettres du bas Languedoc portent que le mal s'étoit étendu jusqu'au *Pont St. Esprit* & *Argentieres*, & que les Etats de Languedoc se tiendront cette année à *rezenas*. Dieu veuille que cette nouvelle ne se confirme pas. Qu'on remarquoit que cette maladie augmentoit au Croissant, & diminuoit au décours de la Lune.

*Finances.*

XVII. Le Reglement des Finances si long-tems attendu, est enfin sur le point de paroître, & cette grande affaire où tant de gens se trouvent enveloppez, va être terminée; de dire que ce soit à la satisfaction de tous le monde, ce seroit mentir; mais de quelle maniere que ce soit, elle est trop interessante & trop curieuse pour ne pas en faire part.

Le 28. au soir il y eut Conseil de Regence, où Mr. le Controleur General fit son raport. Il representa qu'il y avoit de net pour 2400. millions d'effets reçus au *Visa*, tant en rentes viagères, rentes sur l'Hôtel de Ville, rentes Provinciales, Billets de Banque, Recepissés &c. (non compris ceux qui ont été rejettés & supprimés tout-à-fait à la perte des porteurs, montans à près de mille millions,) que son avis étoit que le Roi demeurât caution pour un capital de 1600. millions, pour lequel on créeroit 40. millions de rentes perpetuelles, & que le surplus montant à 800. millions, outre les mille millions ci-dessus, fussent



*des Princes &c.* Janvier 1722 57

fussent encore supprimés par la réduction que l'on feroit dans les différentes Classes, aux uns d'un cinquième & à d'autres de deux & de trois, ce qui fut généralement approuvé, & en même-tems on produisit le plan divisé en cinq colonnes, où ces différentes réductions étoient marquées, de même que les effets qui doivent les supporter. Ainsi l'Etat sans déboursier un sol en principal, va acquitter ce nombre infini de Billets, montant à trois milliards, & près de 400. millions, en nouvelles rentes sur l'Hôtel de Ville, qui ne produiront que deux & demi pour cent. De plus il est à remarquer qu'outre cette diminution de plus de moitié dont le Roi profite, & la réduction des rentes de quatre à deux & demi, S. M. profite encore des effets qui n'ont point été portés au *Visa*, & qui demeurent éteints & perdus pour ceux qui les ont gardés. Le Lecteur en jugera par le Bilan ci-après des effets qui ont été présentés au *Visa*, & qui, comme nous l'avons déjà dit, demeurent réduits à 1600. millions.

*Bilan des Effets présentés au Visa.*

Rentes perpetuelles. - - - - -	867668185.
Rentes provinciales. - - - - -	32499275.
Viageres. - - - - -	84267283.
Viageres sur la Compagnie. - - -	86364600.
Billets de Banque - - - - -	283818000.
Comptes en Banque. - - - - -	253938300.
Actions interessées. - - - - -	820254100.
Actions rentieres. - - - - -	60423172.
Effets vilés dans les Provinces.	828687722.
<b>Total des Effets portés au <i>Visa</i>.</b>	<b>3317920646.</b>

réduits à	1600000000.
Benefice pour le Roi.	1717920646.

Le Reglement & les Arrêts qui doivent être rendus en consequence, n'ont pas encore été publiés; si-tôt qu'il paroîtront, on en fera part; mais comme ce projet étoit resolu, on a crû devoir l'annoncer.

XVIII. *Lorraine.* Quelque délabrée que fut la Banque de Lorraine, comme nous le dîmes le mois dernier, ses effets n'ont pas eu un sort aussi triste qu'en France, & la tendre bonté de S. A. R. pour ses Sujets, y a pourvû. Pour rassurer donc en quelque façon les esprits des actionnaires allar-més par la mauvaise administration des premiers Directeurs, & la dissipation des deniers, ce genereux Prince vient de les revoquer, & rendre une Declaration en faveur de cette Banque, verifiée le 13. Novembre, dont voici la substance.

*Declara-  
tion de S. A.  
R. de Lor-  
raine en fa-  
veur de la  
Banque.*

1. Que le nombre des actions de la Compagnie demeurera réduit à 4813. Actions de 325. livres l'une; faisant un fond de quinze cens soixante-quatre mille deux cens vingt-cinq livres.

2. Que chaque Actionnaire porteur de 40. Actions aura voix délibérative dans les Assemblées generales.

3. Que les Actionnaires qui ont donné des Billets ou déposé des Primes dans la Caisse, pour valeur des payemens qu'ils auroient dû faire jusqu'au 31. Juillet, seront tenus de les réaliser en argent au cours du jour des payemens, & ce jusqu'au premier Fevrier exclusivement, & faute d'y satisfaire demeureront déclus de tous droits

*des Princes &c.* Janvier 1722. 59

à eux acquis par les Primes dont ils auroient commencé le payement effectif.

4. Que le remplacement des fonds sorti de la Caisse sçavoir 614000. livres, pour achats des grains que S. A. R. avoit estimé mettre en provision, pour assurer l'abondance, & 150000. livres employés à son profit, sera fait annuellement par son Tresorier General, à raison de 100000. chaque fois, avec les interêts à dix pour cent de la premiere Somme, & cinq pour la seconde.

5. Et pour donner à la Compagnie des marques plus sensibles de sa protection, elle lui abandonne la Ferme du Contrôle des Actes, les Postes & Messageries de ses Etats &c. qui rapportent 120000. livres, pour en jouir pendant dix ans sans en rien rendre.

6. Les Commissaires & Directeurs ci-devant nommés pour la regie, sont revoqués, & le Sr. Barbara Conseiller d'Etat, établi à leur place pour seul & unique Commissaire.

Dans une Assemblée qui se tint le 25. indiquée par cette Declaration, les Actionnaires choisirent de leur part les Srs. Gelbart & Fromenteau pour conjointement en faire la regie. Les anciens Directeurs seront obligés de rendre compte par-devant 7. Conseillers d'Etat nommés à cet effet, & on espere que cette Compagnie ayant à la tête de ses affaires des gens de probité, reprendra vigueur.

XIX. La rentrée du Parlement se fit le 13. à Nancy, & la ceremonie en fut des plus auguste. Mr. le Prince de Lixin comme Conseiller d'honneur y prit Séance pour la premiere fois, de même que Mrs. de Craon & de Gerbevil-  
lers

iers. Mr. de Viray Avocat General y prononça un Discours fort éloquent sur l'*Emulation*, qui eut l'applaudissement de toute l'Assemblée, qui étoit fort nombreuse. Mr. Mathieu de Moulon nouveau Procureur General se fit recevoir ce jour-là, ce que Mr. Bourcier premier Président a différé pour une autre occasion.

XX. On s'attendoit que S. A. R. viendroit passer l'hiver à *Nancy*, comme les années précédentes, mais on assure qu'elle restera à *Lunéville*; ce Prince a donné place à Mr. Bourcier de Montureux, ci-devant Avocat General, parmi ses Maîtres de Requêtes.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en ALLEMAGNE & TURQUIE depuis le mois dernier.*

I. **T**urquie. On mande de Constantinople les nouvelles suivantes.

*Retour de  
Celeby Me-  
hemet à  
Constanti-  
nople.*

» Que le 28. Septembre il arriva devant cette  
» Ville deux Vaisseaux de guerre François com-  
» mandés par le Chevalier de Chamilly, ayant  
» à bord Celeby Mehemet Effendy, qui a été à  
» la Cour de France en qualité d'Ambassadeur  
» Extraordinaire du Grand Seigneur; qu'aussi-  
» tôt qu'on eut appris son arrivée, la Maison du  
» nouveau Capitan Bacha alla le recevoir avec  
» une Barque, & le conduisit auprès du Grand  
» Visir, auquel il ne put assez exalter la magni-  
» fique réception & le bon traitement qu'on lui  
» avoit fait en cette Cour; que quelques jours  
» après le Marquis de Bonac Ambassadeur de  
» France

*des Princes &c.* Janvier 1722. 61

» France ayant eu Audience publique de ce Visir,  
» lui presenta le Chevalier de Chamilly & tous  
» les Officiers de ces deux Vaisseaux, auquel  
» ce Ministre fit un très-favorable accueil ;  
» qu'ayant fait placer ledit Chevalier à côté de  
» l'Ambassadeur, sur une Chaise sans dossier,  
» il leur fit servir une collation à la maniere du  
» Pais, consistant en Caffé, Sorbec, Confitu-  
» res, &c. Qu'après l'Audience ce Ministre avoit  
» fait présent à l'Ambassadeur d'un Cheval très-  
» richement harnaché, & d'une veste de Ca-  
» melot doublée d'ermine ; au Chevalier de  
» Chamilly & aux Officiers de sa suite d'un Sur-  
» tout de Camelot à chacun, & qu'il avoit en-  
» voyé aux équipages des 2. Vaisseaux François  
» 3. Bœuf & 20. Moutons, &c.

II. Sur la fin du même mois les 12. Galeres,  
qui étoient allées dans les Isles de l'Archipel le-  
ver le Tribut annuel, revinrent devant cette Ca-  
pitale ; l'argent & les effets qu'elles avoient à  
bord furent aussi-tôt débarqués, en présence du  
Sultan & du premier Visir, qui s'étoient ren-  
dus devant l'Arseнал sur un des plus gros Vais-  
seaux de Guerre de S. H. qui étoit à l'ancre.  
L'Envoyé Extraordinaire du Czar eut le 29.  
Octobre son Audience de Congé du Grand  
Seigneur, auquel il presenta le nouveau Rési-  
dent qui doit rester en cette Cour.

III. Le differend qui étoit entre la Porte & la  
Republique de Venise, dont nous parlâmes le  
mois dernier, au sujet d'un Corsaire de *Dulcigno*,  
brulé par les Venitiens, fut terminé le 28. Octo-  
bre au matin par l'entremise du Ministre de l'Em-  
pereur, & aux conditions suivantes. » 1. Que  
» l'Ambassadeur de cette Republique s'engage de  
» faire remettre en liberté 200. Esclaves Turcs,

*Differend  
avec les Ve-  
nitiens ter-  
miné.*

» & de les livrer ici. 2. Que pour réparation de  
 » ce qui s'est passé contre la Paix de *Passarowitz*,  
 » il procurera des recompenses & des presens aux  
 » Ministres du Grand Seigneur. 3. Qu'il dé-  
 » livrera aussi à Sa Hauteſſe une Lettre d'excu-  
 » ſes, de la part du Doge. 4. Qu'il fera don-  
 » ner aux Propriétaires du Corſaire brulé &  
 » aux Parens de ceux qui ont été tués, 15000.  
 » Risdalles, pour leur entiere dédommagement.

IV. *Vienne*. La diſgrace du Réſident du Roi de Pruffe à *Vienna*, dont nous fimes mention dans nôtre Journal de Novembre dernier, ne s'est pas bornée à ne plus paroître à la Cour. On mande que Sa Maieſté Pruffienne ayant écrit au commencement d'Octobre une longue Lettre à ce ſujet à l'Empereur, S. M. I. a fait ordonner à ce Miniſtre de ſortir dans 24. heures de cette Capitale, & dans huit jours au plus tard de ſes Etats, ce qui a été exécuté. On apprendra par cet ordre, dont voici la traduction, les motifs qui ont porté la Cour Impériale à prendre cêtre réſolution.

Ordre de la  
 Cour Impé-  
 riale au Ré-  
 ſident de  
 Pruffe.

DE la part de S. M. I. Charles VI. nôtre très-Clement Seigneurs, à Conrad Kannegieter, Conſeiller Aulique & Réſident du Roi de Pruffe, Eleôteur de Brandebourg, à ſa Cour Impériale. Comme S. M. I. a appris avec un très grand déplaiſir, que ledit Réſident s'est comporté depuis quelque tems d'une maniere indécente, non ſeulement contre S. M. même, & contre ſon Conſeiller d'Etat & Vice-Chancelier de l'Empire, le Sr. Comte de Schonborn, &c. contre ſa Charge, & contre les autres Miniſtres de Sadite Maieſté, mais auſſi qu'il a fait la lecture d'une prétendue Lettre de ſon Roi & Eleôteur, conçue en des termes très-  
 def-

des Princes &c. Janvier 1722 63

Respectueux & sensibles à la Majesté Impériale & à ses Rescrits, & contenant une censure intolérable des Ministres Imperiaux & de leurs actions, quoique S. M. I. soit leur unique Seigneur & Maître, & qu'il a d'ailleurs, nonobstant plusieurs avertissemens, poussé la chose si loins, par rapport aux Constitutions de l'Empire, que cette témérité aussi indue que hardi, n'ayant pu long tems être laissée impunie à un Serviteur d'un Membre de l'Empire, on a autant qu'extorqué de la bonté & patience ordinaire de S. M. I. de lui défendre l'accès à la Cour & auprès des Ministres Imperiaux, & de dépêcher un Courier au Résident Imperial à Berlin Vossius, avec ordre de représenter ce procédé avec tous ces circonstances à ce Roi & Electeur, & de demander pour ce la dû satisfaction; mais qu'au lieu Elle a encore dû apprendre à son plus grand déplaisir, que contre l'attention, la vénération & le respect qu'on doit à S. M. I. son Suprême Seigneur & Juge Souverain, & même contre l'usage, le Droit des Gens, & le devoir d'un Feudataire, avant l'arrivée du Courier Imperial, & sans attendre les Raisons de S. M. I. on a défendu dans une Residence Electorale au milieu de l'Empire, & ne traitant que des Affaires de l'Empire, la Cour & l'accès auprès des Ministres, au Conseiller & Résident Imperial Vossius, sans l'avoir mérité, & sans avoir voulu apprendre, ni de lui, ni d'aucune autre Personne qu'il avoit substitué, ni du Courier Imperial, la demande de Sa dite Majesté.

A ces Causes, S. M. I. en consideration de toutes ces circonstances peu ordinaires d'un Electeur & Membre de l'Empire, qui a reçu tant des bienfaits & tant d'Expectatives, & d'un procédé quasi inoui des Etats, Vassaux & Sujets de

de l'Empire, à resolu de ne plus souffrir plus longtems ici ledit Kannegietter, c'est pourquoy elle lui ordonne finalement & très-ferieusement par celui-ci, qu'après avoir reçu ce Decret Imperial Aulique, avec le Passeport & Sausconduit y joint, il sortira dans 24. heures de la Cour Imperiale, & de la Residence Imperiale de Vienne & de ses Fauxbourgs, & dans sept ou huit jours tout au plus des Païs Hereditaires, & retournera pour sa sûreté par le Royaume de Boheme, dans l'Electorat de Brandebourg; mais si au contraire il s'arrête au delà des heures & jours prescrites, il sera déchu du Passeport & Sausconduit à lui accordé, & il sera conduit par force hors desdits Païs, avec les siens. Selon quoi il a à se regler & éviter l'ulterieure disgrâce & ressentiment de S. M. I. & de l'Empire.

Signé

FRIDERIC CHARLES

Comte de Schonborn

Per Imperatorem Vienna die 21. Octobris  
1721.

P. GEORGE DIEL.

Reformes  
dans les  
Troupes Im-  
periales.

V. On a fait dans tous les Pays Hereditaires de l'Empereur, la reforme qui avoit été projetée dans les Troupes, non seulement de plusieurs Regimens entiers, mais encore de quantité d'hommes par Compagnie. On travaille à recruter celles qui restent sur pied, & à remonter la Cavalerie, que l'on a dessein d'entretenir en bon état. On incorpore pour cela les Soldats Reformés, & les Officiers sont entretenus à la suite de ces Regimens, ou remplacés dans les Emplois vacans. S. M. Imp. ayant fait attention que les frequentes fêtes qui se donnent à la Cour, occasionnoient de grandes dépenses à la Noblesse, a  
fait



*des Princes &c.* Janvier 1722. 65  
fait expressement défendre de paroître pendant  
six semaines, autrement qu'avec des habits or-  
dinaires.

VI. Le premier Novembre Fête de tous les  
Saints, S. M. I. tint Chapelle publique au Palais,  
où se trouverent les Ministres Etrangers, & les  
Chevaliers de la Toison d'or, revêtus du grand  
Collier de l'Ordre. Le 4. il y eut fête à la Cour  
à l'occasion de celle de St. Charles, dont l'Empe-  
reur porte le nom, & L. M. allerent en ceremo-  
nie à l'Eglise de St. Michel, où les Reliques de  
ce Saint sont déposées, faire leurs devotions;  
au retour elles dînerent en public, & le soir on  
recita au Palais une pièce de Musique intitulée  
*Ormisda*, après quoi toute la Famille Imperiale  
soupa chez l'Imperatrice Regnante. La grossesse  
de cette Princesse ne se confirme pas.

VII. Le Ministre du Duc de Lorraine est allé  
prendre possession de la Principauté de *Teschén*,  
dont l'Empereur a donné l'investiture à ce Prin-  
ce, en équivalent pour le Marquisat de *Mont-  
ferrat*, avec une somme d'argent que S. M. Imp.  
s'oblige de lui payer tous les ans. S. A. R. so-  
licite encore la cession de la Principauté de *Glog-  
bau*, afin de pouvoir faire subsister honorable-  
ment un des Princes ses fils qu'il a dessein d'en-  
voyer faire sa résidence en Silesie. Mr. Lanzinski  
Résident du Czar, a donné une fête magnifique  
qui a duré trois jours, en réjouissance de la con-  
clusion de la Paix avec la Suede. Ce Ministre  
pendant ce tems-là, a regalé plus de 300. per-  
sonnes de distinction, & a fait distribuer au peu-  
ple pour plus de 12000. florins de monnoye. Il  
y a eu à son Hôtel concert de Musique, illumi-  
nations, feux d'artifice, & Bal pendant les trois  
soirs.

*Fête de  
l'Empereur*

*Fête donnée  
par le Rési-  
dent du  
Czar.*

Ouverture  
des Etats  
d'Autriche.

VIII. Le 16. l'Empereur donna Audience à tous ceux qui la demandoient, & l'ouverture de l'Assemblée des Etats de la Basse Autriche se fit le 18. avec les ceremonies accoutumées. Après la Messe qui fut chantée en Musique dans la Chapelle Imperiale, S. M. I. & les Etats passerent dans la grande Salle des Chevaliers, où l'Empereur s'étant assis sur son Trône, le Comte de Zinzendorf Grand Chancelier de la Cour leur fit la proposition ordinaire, par une très-belle Harangue, qui roula sur la situation presente des affaires. Sa Maj. l'appuya par un Discours très-court, auquel le Comte de Harach Grand Marechal de la Basse Autriche repondit en termes très-respectueux, & pleins de reconnoissance; S. M. ayant demandé cette année cent mille florins moins que l'année derniere. On dit que la Compagnie d'Orient établie à Vienne, offre d'avancer deux millions, pour faciliter le Commerce par eau avec la Republique de Venise.

IX. On prepare les matieres qui doivent être mises sur le tapis dans la Diette generale des Etats de Hongrie, dont la principale regarde la succession de ce Royaume, au défaut d'Héritiers mâles, aux femelles. Le démêlé du Prince de Wirtemberg Gouverneur de Belgrade, avec Mr. de Rosenberg Président du Conseil des Finances, s'est renouvelé, & il y a apparence que ces deux Seigneurs auront peine à vivre deormais en bonne intelligence. On assure que S. M. Imp. a fait entendre qu'Elle avoit dessein de notifier à la Diette generale de l'Empire, ce qui s'est passé depuis peu avec le Résident de Prusse; cependant quelques Puissances Protestantes, & entr'autres le Roi d'Angleterre, ont offert leur médiation, afin d'arrêter les suites de cette affaire.

X. La Cour parut le 19. en magnifique *gala* à l'occasion de la Fête de Ste. Elisabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom. S. M. fut ce jour-là complimentée par toute la Famille Imperiale, les Ministres & la Noblesse. Le soir on representa au Palais une nouvelle pièce de Poësie en musique intitulée *Giudicio del Enone*, & L. Maj. souperent ensuite chez l'Imperatrice Douairiere Amelie. Le lendemain veille de la Fête de la Vierge, l'Empereur entendit les premieres Vêpres dans l'Eglise de Nôtre-Dame *del Scala*, où le 21. Elle tint Chapelle publique accompagnée des Chevaliers de la Toison d'or. Le 24. L. M. Regnantes & la Famille Imperiale assisterent avec l'Ambassadeur de *Venise*, & le Marquis Bartolomei Envoyé du Grand Duc, à un service solennel qui se fit dans l'Eglise des Grands Augustins, pour le repos de l'ame de la Grande Duchesse de Toscane. Le Mausolée qui étoit dressé au milieu de l'Eglise étoit illuminé d'une infinité de Flambeaux & Bougies, & orné des Armes de Medicis, de Statuës, de décorations, de dévises &c. Mr. Bruyninx Envoyé des Etats Generaux, est revenu d'Hollande, où il étoit allé faire un tour.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.*

I. *Suede.* Le 25. Octobre le jeune Comte de Liliensted aporra la Ratification échangée du Traité de Paix entre le Czar & la Suede ; &

le lendemain les Plenipotentiaires Suedois revinrent de *Newstad* à *Stockholm*. Le même jour la Paix fut publiée dans cette Capitale par un Heraut d'Armes au bruit des Trompettes & des Timbales, & on a fixé au 15. Decembre un jour solemnel de jeûnes & de prieres, pour remercier Dieu de cet heureux événement.

II. Le Roi, qui étoit allé à la Campagne prendre le divertissement de la chasse, en revint le 7. Novembre. Le jeune Comte de Lilienssted a été renvoyé à *Petersbourg*, avec des dépêches, que l'on dit être de consequence, & la Fregate qui l'a conduit dans cette Ville a ramené environ 150. Prisonniers Suedois, parmi lesquels se sont trouvés la fille du Senateur Comte de Horn, & le Contre-Amiral Ehrenschield; le Czar a fait present à ce dernier de son portrait enrichi de diamans, & à sa recommandation S. M. Suedoise l'a élevé à la Dignité d'Amiral. Le fils du Brigadier Croonstrom a été fait Gentilshomme de la Chambre du Roi, & Mr. Cedernkrans, nommé pour aller auprès du Czar en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M. Comme ce Monarque doit retourner incessamment à *Moscow*, & que l'on prévoit que ce Ministre ne pourroit arriver avant son départ, il ne se rendra en cette Cour qu'au Printems prochain. Mr. Knipererona y sera aussi envoyé en qualité de Commissaire.

III. Le Comte Duker, qui a conduit les Troupes Suedoises en *Finlande*, a fait rapport dans un Conseil, que tint le Roi le 22. de leur débarquement & de l'évacuation qu'en ont fait les *Moscovites*. S. M. pour dédommager les Habitans de cette Province & de l'ancienne Suede

*des Princes &c.* Janvier 1722. 49

de des pertes qu'ils ont souffert pendant la dernière Guerre, leur a accordé une exemption de tous Droits pendant trois ans La Reforme des Troupes est déjà faite dans ce Royaume; on n'y garde que 40000. hommes sur pied, outre les Officiers, & on se prépare à embarquer incessamment les prisonniers Moscovites, qui sont en Suede au nombre d'environ 1700. pour être transportés dans leurs Pais.

IV. *Petersbourg.* Le 2. Novembre on celebra à *Petersbourg* un jour solemnel de jeûne & d'actions de grâces pour la conclusion de la Paix avec la Suede; ce qui a été suivi pendant plusieurs jours de Fêtes, de Festins, de Bals, de Mascarades, d'Illuminations, &c. où ont paru la magnificence & le bon goût de S. M. & de la Cour. Tous les Ministres qui sont chez les Princes Etrangers ont reçu ordre d'en faire de même, ce qui a été executé dans toutes les Cours. Mr. de Campredon Ministre de France est revenu en cette Ville, où il a eu Audience du Czar, avec le Baron de Stromfeld, & l'Adjudant General Siguer: mais on ignore encore ce qui occasionne le retour de ce Ministre; si les Négociations regardent la France ou la Suede.

V. Il est certain que le Czar a resolu de retourner incessamment à *Moscow*, où il n'y a pas d'apparence que le Duc d'Holstein suive ce Prince: on croit plutôt qu'il retournera dans ses Etats. S. M. a signé un ordre, par lequel il est très-expressément enjoint de transporter à *Petersbourg* le principal Commerce d'*Archangel*, pour la commodité des Nations étrangères. Le 16. il y eut une violente Tempête, qui fit enfler les eaux si extraordinairement, qu'une partie de la Ville en fut inondée. La perte causée

par ce débordement est considerable, l'eau ayant pénétré dans les Caves & Magazins, & gâté beaucoup de Marchandises.

## A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. Voici les Harangues que le Roi fit le 28. Octobre à l'ouverture du Parlement, & qui ne pûrent trouver place dans le Journal dernier ; avec les Adresse des deux Chambres, & les Reponses de S. M.

### MYLORDS ET MESSIEURS,

*Harangues  
du Roi à  
l'ouverture  
du Parle-  
ment.*

**E**N nous separant la dernière fois, je vous informai que j'avois renouvelé tous nos Traités de Commerce avec l'Espagne. Depuis cetems-là, la Paix a été heureusement rétablie dans le Nord, par la conclusion d'un Traité entre le Czar & le Roi de Suede, & par celui que j'ai fait avec les Mores, un grand nombre de mes Sujets sont délivrés de l'Esclavage, & ceux qui trafiquent dans cette partie du monde, sont à l'avenir à couvert de cette affreuse calamité.

Dans cette situation des affaires, Nous nous manquerions extrêmement à nous-mêmes, si nous négligions de profiter de l'occasion favorable que cette tranquillité generale nous presente d'étendre nôtre Commerce, qui est la principale source des richesses & de la grandeur de cette Nation. Il est évident

que

*des Princes &c. Janvier 1722. 71*

*que rien ne sauroit plus contribuer à un si grand bien, que de faciliter la sortie de nos Manufactures, & l'entrée des Marchandises étrangères, dont on se sert dans nos fabriques : par là nous ferons le Commerce avec profit, nous augmenterons notre Navigation, & nous employerons un plus grand nombre de nos indigens.*

*C'est pourquoi, Messieurs de la Chambre des Communes, je vous recommande de considérer comment on pourra retrancher les Droits établis sur ces Marchandises, & les remplacer, sans violer la foi publique, ou sans mettre de nouvelles charges sur mon peuple. Je me flatte, qu'après y avoir bien fait attention, on conviendra que le produit de ces Droits, comparé aux grands avantages que leur suppression apportera à ce Royaume, est si médiocre, que cette affaire ne souffrira aucune difficulté.*

*Les moyens de nous procurer les choses nécessaires pour l'équipement de nos Vaisseaux, de la manière la plus aisée & la moins précaire, semblent bien mériter les soins & l'attention du Parlement. Nos Colonies en Amérique abondent naturellement de ces sortes de Dentrées, qui sont la partie essentielle de notre Commerce & de nos Forces Maritimes : & si, en encourageant les Habitans de ces Colonies, nous en pouvions tirer ce que nous sommes obligés d'acheter & de faire venir des Païs Etrangers, non seulement cela contribueroit beaucoup à augmenter les richesses, l'influence & la puissance de cette Nation; mais aussi, en nous servant de nos Colonies à des usages si utiles & si avantageux, on les détourneroit de la pensée d'établir des Manufactures qui donnent visiblement atteinte à celles de la Grande Bretagne.*

*Mef.*

Messieurs de la Chambre des Communes.

**C**E me sera une très-grande satisfaction, si en levant les Subsidés pour cette année, on peut faire en sorte que mon peuple reçoive quelque prompt soulagement de la situation présente des affaires du dehors. J'ai ordonné qu'on vous remette les états des dépenses nécessaires pour l'année prochaine, & un compte des dettes de la Marine. Vous ne sauriez ignorer les mauvaises suites d'une si grosse dette, pour l'acquittement de laquelle on n'a point encore établi de fond; & que pendant que les Billets du Bureau de la Marine & de l'Arvitaillement sont à un grand Escompte, non seulement cela affecte le Crédit public & les autres Papiers, mais augmente aussi de beaucoup les dettes annuelles. Ainsi il seroit à souhaiter que vous puissiez trouver les moyens d'acquitter cette partie des dettes Nationales, qui est la plus onereuse & la plus embarrassante; & d'être par là en état de soulager vôtre Patrie, des Taxes qu'elle a été obligée de payer par une nécessité absolüe.

#### MYLORDS ET MESSIEURS,

**L**A misere & la désolation inexprimable qui regnent depuis quelque tems dans quelques Parties de l'Europe, nous avertissent suffisamment d'user de toute sortes de précautions, pour empêcher que la contagion ne se glisse parmi nous; ou en cas que ces Royaumes fussent affligés de cette fatale calamité, d'être en état, avec la Benediction du Ciel, d'en arrêter les progrès. Et comme toutes sortes de précautions seroient absolument vaines & inutiles, si l'on ne suprimoit d'abord la pratique abominable de faire entrer des Marchandises clandestinement & en fraudant la Doïane,



*des Princes &c. Janvier 1722. 73*  
je vous recommande très-instanment de pourvoir  
avant toute chose, à la conservation de tant de  
milliers de personnes.

Comme les affaires que je viens d'indiquer in-  
teressent immédiatement tout le Royaume, je ne  
doute pas que vous ne délibériez là-dessus avec la  
modération, l'unanimité, & la promptitude que  
la nécessité & l'importance de la chose requierent.

II. Les Communes étans retournées à leur  
Chambre, & l'Orateur ayant fait rapport de la  
Harangue du Roi, il fut résolu d'une voix unani-  
me de présenter une Adresse à S. M. pour la  
remercier, &c. Les Seigneurs ayant résolu la  
même chose, présenterent une Adresse au Roi  
le 31. contenant ce qui suit.

#### TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-humbles & très-fideles Sujets de  
V. M. les Seigneurs Ecclésiastiques & Secu-  
liers assemblés en Parlement, prenons la liberté de  
remercier très-humblement V. M. de sa gracieuse  
Harangue, prononcée sur le Trône, & de la grande  
compassion que vous avez fait paroître en faveur  
de ceux de vos Sujets qui ont eu le malheur de  
tomber entre les mains des Mores. Nous félicitons  
en même tems V. M. du succès de vos soins pour  
le rétablissement de la tranquillité dans toute l'Eu-  
rope : Et nous assurons Vôte Majesté, que comme  
les divers points qu'il vous a plu de nous recom-  
mander, nous sont des preuves de la plus forte  
affection que vous avez pour vôte peuple, &  
de la tendresse avec laquelle vous vous interessés  
à leur bien & à leur sûreté; nous aussi de nôtre  
côté, délibererons avec modération, unanimité &  
promptitude, sur ce qu'il vous a plu de nous com-

*muniquer, & nous ferons tout ce qui dépendra de nous, pour parvenir aux grandes fins que V. M. nous a proposées en faveur du Commerce, & pour le soulagement & la sûreté de son peuple.*

Reponse de Sa Majesté.

MY LORDS,

*J'E vous remercie de cette Adresse soumise & respectueuse. Le zele que vous y marquez pour ma Personne & mon Gouvernement & pour les intérêts & le bonheur de mon peuple, me donne beaucoup de satisfaction.*

3. Voici l'Adresse des Communes, qui ne fut présentée que le lendemain Fête de la Touffaints.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

*Nous les très-humbles & très-fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bret. assemblées en Parlement, demandons la permission de rendre à V. M. nos sinceres remerciemens de sa très-gracieuse Harangue prononcée sur le Trône.*

*Nous félicitons V. M. sur le succès de son application infatigable pour rétablir la tranquillité en Europe, pour assurer nôtre Commerce par des Traités, pour délivrer un grand nombre de ses Sujets de l'esclavage des Mores, & pour garantir les Négocians de nôtre Nation d'un pareil danger à l'avenir. Ces preuves de la bonté de V. M. nous touchent de si près, que nous ne sommes pas moins portés par les motifs de nôtre intérêt, que par ceux de nôtre devoir, à reconnoître avec gratitude ces heureux effets des soins de V. M. pour son peuple.*

*V. M., en nous recommandant de faire usage de*

*des Princes &c. Janvier 1722. 75*

*de la presente tranquillité de l'Europe, nous donne une nouvelle preuve qu'Elle prend fort à cœur l'interêt de la Grande Bretagne, dans tous ses Conseils & dans toutes ses entreprises.*

*Vos Communes sont entierement convaincûes, que nos pauvres ne peuvent trouver suffisamment d'occupation, ni la balance du Commerce être conservée en nôtre faveur, tant que subsistent les Droits qui surchargent la sortie de nos Manufactures, ou qui en rendent la fabrique plus difficile & moins praticable: Et elles s'appliqueront avec diligence à considerer de quelle maniere on pourra abolir ces Droits, & les remplacer sans imposer de nouveaux fardeaux sur vôtre peuple & sans violer la Foi publique, ayant tout lieu d'esperer, que la circulation libre du Commerce, qui doit naturellement succeder à l'abolition de ces Impôts, contrebalancera dans peu de tems la diminution des Droits de Doïane, que ce changement pourra causer presentement.*

*Et comme le Commerce, la Navigation, & la prosperité de cette Nation, demeurent en quelque façon précaires, tant que nous sommes obligés de faire venir des Païs Etrangers les Provisions dont nous avons besoin pour la Marine; les fideles Communes de V. M. feront tous leurs efforts, pour mettre les Plantations d'Amerique en état de fournir cette importante branche du Commerce, & pour détourner par là nos Colonies d'établir des Manufactures, qui sont directement préjudiciables à celles d'où elles tirent leur origine.*

*Le tendre égard de V. M. pour ses Sujets, en souhaitant que les Subsidés de cette Séance soient réglés, de maniere qu'ils puissent être les premiers à ressentir les heureux effets de la tranquillité generale qui regne au dehors, ne peut qu'exciter en*

**NOUS**

nous un desir d'y répondre dûement, en accordant avec joye & ardeur, les Subsides necessaires pour la dépense courante, & pour acquiter les dettes onereuses de la Nation.

Et nous nous trouvons engagés, par tous les liens du devoir & de l'interêt, de seconder les sages intentions de V. M. en suprimant la pratique infame & pernicieuse de l'entrée clandestine des Marchandises, qui, outre qu'elle fraude les revenus publics & décourage les honnêtes Négocians, peut dans cette conjoncture mettre en danger la santé & la vie de plusieurs milliers d'innocens Sujets de V. M.

Les divers Points qu'il a plû à V. M. de nous recommander, portent en eux-mêmes des marques évidentes du soin paternelle de V. M. pour son peuple, & sont d'une si grande consequence à la prospérité & à la conservation de cette Nation, que nous serions inexcusables, si nous ne concourions pas promptement & de tout nôtre pouvoir à rendre efficaces ces gracieuses intentions de V. M., & si nous ne procedions pas à la consideration de tous les Articles, avec une moderation, unanimité & diligence, qui puissent répondre pleinement à l'attente de V. M., & déconcerter les desseins de ceux qui esperent d'autre contention parmi nous, que celle de zèle & d'affection pour la Personne Sacrée de V. M. & pour son Gouvernement.

Reponse de Sa Majesté.

MESSIEURS,

JE vous remercie de cette Adresse soumise & respectueuse, & des assurances que vous me donnés d'expédier avec unanimité les importantes affaires qui sont devant vous: & je me promets de vôtre zèle & de vôtre application ordinaires, que

*des Princes &c. Janvier 1722. 77*  
*que mes bonnes intentions pour le bien & la prof-*  
*perité de mon peuple, seront rendues efficaces.*

III. Le 19. Novembre l'échange des Renonciations de l'Empereur & du Prince Regnant en Espagne, se fit dans le Bureau de Lord Carteret Secrétaire d'Etat, par Mr. Hofman Résident de S. M. I. & le Marquis de Pozzo Bueno Ambassadeur d'Espagne. Ces Ministres passerent en même-tems un Acte, portant que les Titres pris de part & d'autre dans ces Renonciations, ne feront d'aucune conséquence, & ne feront préjudice ni à l'une ni à l'autre des Parties.

IV. On a eu avis que le Sr. Knigh, dont il a été tant parlé par raport à la dérouté de la Compagnie du Sud, s'étoit retiré à Rome. Le Sr. Jean Law est toujours à Londres peu considéré des Grands, dont la plûpart ont refusé de recevoir sa visite. Il se fit le 29. & le 30. de violentes tempêtes, qui ont fait périr plusieurs Vaiffeaux dans ces Mers. Quelques jours auparavant celui qui portoit le Lord Belhaven aux *Barbades*, dont il avoit été fait Gouverneur, fit naufrage près du *Lezard*, ne s'étant sauvé de tout l'Equipage que 3. hommes seulement, & le reste avec ce Gouverneur étant malheureusement péri.

V. *Hollande.* On a envoyé dans toutes les Provinces respectives un nouveau Placard, pour y être publié, beaucoup plus étendu que les précédens, touchant les précautions à prendre contre le mal contagieux : il est trop long pour trouver place ici. Le 19. les Etats d'Hollande & de Westfrise se rassemblerent pour la première fois depuis leur dernier ajournement, & le 29.

ils se separèrent jusqu'au 12. du mois de Decembre.

VI. Mr. de Chambéry Secrétaire de l'Ambassade de France a notifié le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies. Voici la Lettre du Roi, qu'il a présentée à L. H. P. à ce sujet.

**T** *Rès-chers, grands Amis, Alliés & Confederés.* Nous sommes si persuadés que vous prenez part à tous les événemens qui nous intéressent, que nous nous promettons que vous apprendrés avec plaisir la convention de nôtre Mariage avec nôtre Cousine l'Infante d'Espagne, & la conclusion prochaine de celui de mon Cousin le Prince des Asturies avec nôtre Tante la Princesse de Montpensier, Fille du Duc d'Orleans nôtre Oncle, & nous ne doutons point aussi que vous ne soyez sensibles à la satisfaction que Nous avons de l'un & de l'autre. De nôtre côté nous vous assûrerons qu'ayant pour vous une parfaite estime & une sincere bienveillance, nous serons toujours très-disposés à vous en donner des marques. Sur quoi nous prions Dieu qu'il vous ait, *très-chers, grands Amis, Alliés & Confederés,* en sa sainte & digne Garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre 1721. *Signé LOUIS.*

*Et plus bas, Le Cardinal DU BOIS.*

VII. Le Ministre du Czar a aussi fait part à L. H. P. de la conclusion de la Paix avec la Suede. Le Comte de Cadogan Ambassadeur de S. M. Britannique, est retourné en Angleterre, où on a eu avis qu'il étoit heureusement arrivé; & l'Escadre de l'Amiral Sommelsdick, qui avoit été

*des Princes Ec.* Janvier 1722. 79  
Été envoyée vers le Détroit de *Gibraltar*, est ren-  
trée dans les Ports de cet Etat. Les tempêtes ont  
causé beaucoup de dommage, & fait périr &  
échoüer plusieurs Vaisseaux.

## A R T I C L E VIII.

*Contenant la Naissance, Mariages &  
Morts, des Princes & autres Person-  
nes illustres depuis le mois dernier.*

I. **N** *Aissance.* L'Épouse du Lord Drummont  
Comte de Melford, est accouchée d'un  
fils à *Paris*, qui a été baptisé dans la Chapelle du  
Palais Royal, par l'Évêque de *Nantes*, & tenu  
sur les Fonds par Mr. le Duc de Chartres & Ma-  
demoiselle de Montpensier.

II. *Mariages.* Le 9. Novembre Mr. de Sporke  
Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bre-  
tagne, comme Electeur de *Hannover*, auprès des  
Etats Generaux, épousa à la *Haye* Mademoisel-  
le de Slingerland.

Le Comte de Tchirnhaus a épousé à *Vienne*  
la Comtesse de Rapach Dame d'honneur de l'Im-  
peratrice Regnante.

Le Comte de Ligneville Lieutenant Colonel  
du Regiment Imperial de Lorraine, a épousé à  
*Naples* la Princesse de Mugnano.

III. *Morts.* Le 20. Octobre Dom Thomas  
d'Aquin, Prince de Chatillon, Viceroi de  
*Navarre*, mourut à *Pampelune*.

Sur la fin du même mois Mr. Blaise Gambara  
Evêque de *Tolese*, mourut à *Benevent*, âgé de  
71. ans.

Dans le même tems la mort enleva à *Naples*  
Dom

Dom Jacques Doria Comte de Capaccio.

Dom Joseph Solano Secrétaire de l'Ambassade Imperiale à Rome, est mort dans cette Ville.

Au commencement de Novembre la jeune Princesse de Nassau Idstein mourut de la petite verole, n'ayant survécu qu'environ 3. semaines au Prince son Pere.

Le 10. le vieux Comte de Ramzau fut assassiné par deux inconnus masqués, étant à la chasse près de son Château aux environs d'*Altena*.

La Marquise de Roxano est morte à Naples, âgée de 78. ans.

Le 29. le Comte de Rouffi Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de *Bapaume*, mourut à Paris d'une espèce d'hydropisie, âgé de 63. ans.

Dame Marie Charlotte de Charron de Menars, Epouse du Marquis de Maisons, Président à Mortier au Parlement de Paris, mourut dans cette Ville le premier Decembre.

F I N.